



HAL
open science

La famille Lombard à Générac (Gard) : approche généalogique d'une famille paysanne Languedocienne

Stéphanie Fernandez

► **To cite this version:**

Stéphanie Fernandez. La famille Lombard à Générac (Gard) : approche généalogique d'une famille paysanne Languedocienne. Histoire. 2022. dumas-04076594

HAL Id: dumas-04076594

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04076594>

Submitted on 20 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



DU de Généalogie et Histoire des Familles

Promotion en présentiel 2022

LA FAMILLE LOMBARD A GENERAC (GARD)

Approche généalogique d'une famille paysanne Languedocienne

Mémoire de fin d'études de Stéphanie Fernandez

Sous la direction de Monsieur Stéphane Cosson

LA FAMILLE LOMBARD DE GENERAC

Approche généalogique d'une famille paysanne languedocienne

Avec tous mes remerciements

*A Madame, Pascale Bugat, la directrice des Archives départementale du Gard et
Madame Caroline Martin-Jablonski,
qui m'ont permis de m'inscrire à cette formation
avec l'organisation qui s'ensuivait
et encouragée durant tout son déroulement*

*A Monsieur Stéphane Cosson,
généalogiste professionnel,
enseignant et responsable pédagogique du DU de Généalogie et Histoire des
familles,
pour son enseignement passionnant et toutes les clés qu'il nous a transmises*

*A ma petite famille qui m'a soutenue du début à la fin de cette aventure, merci à
Alexandre, Léna, Arthur et Fleur pour leurs encouragements, et toute ma reconnaissance à
Arthur pour son assistance technique de chaque instant.*

A Benjamin pour ses conseils judicieux et son soutien sans faille

SOMMAIRE

INTRODUCTION p. 3

PRESENTATION DU VILLAGE DE GENERAC p. 6

LE COUPLE CENTRAL : Pierre Mathieu Lombard et Jeanne Jullian p. 17

LES ASCENDANTS HUGUENOTS p. 27

LES DESCENDANTS ET LA SORTIE DU VILLAGE p. 36

BIBLIOGRAPHIE p. 47

SITOGRAFIE p. 47

SOURCES p. 48

ANNEXES p. 49

INTRODUCTION

L'objet de ce mémoire est la présentation d'un couple marié entre 1833 et 1842 ainsi que leur généalogie ascendante et descendante sur trois générations au-dessus et deux en dessous.

J'ai choisi de travailler sur la famille d'Alice Rose Lombard, une des propriétaires de cette petite maison que j'ai récemment acquise sur un coup de cœur.

En effet, c'est après plusieurs visites qu'en rentrant dans l'ancienne maison d'Alice Rose Lombard (dont je découvris plus tard l'identité), sise 8 rue des Bonnets carrés à Vauvert, dans le Gard, que je fus immédiatement conquise. Cette maison un peu trop petite et peu pratique, n'avait retenu presque aucun de mes critères, et pourtant j'étais immédiatement séduite. Je fus rapidement attirée par l'histoire d'Alice qui me renvoyait un peu à la mienne, et quelle ne fut pas ma surprise quand je découvris que son arrière-grand-père, Guillaume Lombard, avait été meunier au Moulin des Prêtres à Vauvert, mon lieu de promenade préféré avec ma chère grand-mère (disparue depuis), sa maison étant justement située sur le chemin menant au moulin éponyme.

Je décidai donc de travailler sur la famille d'Alice et me mis à la recherche d'un couple dont la date de mariage pouvait correspondre à celle de la commande. C'est ainsi que je fis la connaissance de Pierre Mathieu Lombard et Marie Julian ainsi que de leur famille, choix qui me transporta sur la commune de Générac, uniquement séparée de Vauvert par une dizaine de kilomètres et la petite commune voisine de Beauvoisin.

En effet, comme nous le détaillerons plus loin, Pierre Mathieu et Marie se sont mariés à Générac le 6 décembre 1832.

Je n'allais donc pas travailler sur ma commune de prédilection mais néanmoins dans son périmètre proche, avec beaucoup d'intérêt et de plaisir, allant de découverte en découverte, de surprise en surprise.

Voici donc un bel exemple d'ascension sociale avec cette étude d'une famille paysanne occitane qui s'étale du XVIIIème au début du XXème siècle, une famille protestante qui pour cette petite partie de son histoire a traversé les guerres de religion, la période révolutionnaire.

Les consignes, parfois difficiles à respecter entre mes contraintes personnelles et les contraintes techniques et scientifiques, étaient de présenter à partir du couple principal, le couple, leurs frères et sœurs, remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs à chaque fois, et présenter également les enfants et tous les petits enfants du couple avec en amont l'histoire de la commune où le couple s'est marié (XVIème au XXIème siècle). Dans ce cadre, il fallait également analyser plusieurs types de documents en donnant leur transcription : cadastre, recensement, notaire, armée, hypothèque, succession, état civil archives religieuses.

Pour effectuer ce travail, en grande partie axé sur la branche des Lombard, j'ai tout d'abord été confrontée au problème des registres protestants, dont beaucoup ont été détruits et donc freinée dans la recherche des ascendants. D'autre part, de nombreuses déclarations étant faites par les protestants menacés auprès des curés, il a donc fallu chercher les actes dans les registres protestants et catholiques ainsi que dans ces derniers les abjurations, pour finalement ne retrouver que peu d'actes et aucune abjuration.

En outre, la commune de Générac quand même assez importante en nombre d'habitants, la consultation des registres religieux comportant jusqu'à plus de 700 vues numériques parfois, et sans table, a été très longue, et interrompue prématurément par l'échéance du mémoire.

Concernant la période moderne je n'ai pas eu accès à toutes les archives de l'enregistrement dont certains registres sont actuellement non communicables, car en cours de numérisation., notamment la table des testaments et celle des contrats de mariage.

Sur un autre aspect, comme cela est fréquent pour la période étudiée, j'ai été confrontée au problème de l'homonymie avec nombre de Pierre de Mathieu et de Jean, parfois même deux Jean vivants dans la même fratrie. De plus, les couples procréant le plus longtemps possible pour pallier au grand nombre de décès d'enfants dans leur plus jeune âge, il est fréquent que les neveux et nièces aient très peu d'écart d'âge avec leurs oncles et tantes, amenant une confusion supplémentaire. Cela me laisse penser que je n'ai sans doute pas repéré tous les enfants nés dans cette famille, qu'ils aient vécu ou pas, notamment les filles qui ne figurent pas ou rarement sur les documents relatifs aux successions, ces documents avec les recensements étant ceux qui m'ont permis d'éclaircir un peu les choses.

Enfin, la femme du couple porte le même nom de famille, que sa belle-mère, à savoir Jullian. Cela crée une problématique supplémentaire qui, confrontée à l'imbroglio des nombreux homonymes et aux autres contraintes précédemment évoquées, n'a pas permis de déterminer les alliances.

En revanche il n'y a pas de problème particulier avec les noms de famille. Le nom de Jullian est parfois écrit avec un seul « L » et confondu avec celui de « Julien » dans l'acte de mariage du couple central (à vérifier). Celui de « Lombard » a toujours la même orthographe, rarement on peut le voir écrit sans le « d » final ou bien féminisé en « lombarde ». Notons également que « Lahondès », nom de famille de la mère de Marie Jullian, se trouve parfois sous la forme de « Londès ».

C'est en tenant compte de ces aléas que je vous propose de faire connaissance avec la famille Lombard Jullian de Générac selon l'organisation suivante qui sera, l'historique du village de Générac, la présentation de Pierre Mathieu Lombard et Jeanne Jullian, leur ascendance huguenote, les descendants et la sortie du village.

PRESENTATION DU VILLAGE DE GENERAC

Avant de présenter brièvement l'histoire du village, il m'a semblé opportun de rappeler quelques données géographiques afin de nourrir l'imagination du lecteur quand au lieu de vie de la famille Lombard Jullian. ¹

L'environnement naturel

Ainsi le village de Générac est-il localisé dans le département du Gard, au sud de la ville de Nîmes, dans la région naturelle des Costières fréquentée par l'homme depuis de nombreux siècles. Situé au carrefour de grandes routes historiques, il se trouve aujourd'hui au cœur du terroir viticole des Costières de Nîmes. L'activité essentiellement agricole de la commune est aussi soutenue par l'arboriculture fruitière, bien que les services tendent à y occuper une place toujours de plus en plus importante. La commune compte plus de 4000 habitants², et fait partie de la Communauté d'agglomération de Nîmes métropole. Aujourd'hui, Générac est membre d'une communauté d'agglomération de 220 000 habitants.

Situé sur la rive droite du Rhône, le plateau des Costières contre lequel se niche Générac s'est principalement formé par l'action tumultueuse du Rhône durant la fin de l'ère tertiaire, Il est constitué d'alluvions. Ses galets patinés bien connus et localement appelés grès, sont principalement composés de silice. Leur faculté drainante est de bon augure notamment lors des forts épisodes pluvieux que connaît la région à l'automne.³

Le village de Générac n'est situé qu'à 85 m d'altitude. Il est entouré de petites collines, les puechs, connus sous le nom « des sept collines de Générac ». Les puechs sont en réalité plus nombreux et le plus haut d'entre eux, le puech de Dardaillon, culmine à 144 mètres.

Au nord, en direction de l'agglomération nîmoise, se développe la plaine du Vistre plantée de vergers et cultures maraîchères, et au loin se laissent apercevoir les montagnes des Cévennes. Au Sud, se situe le plateau caillouteux des Costières qui plus loin amène vers les étangs de Camargue gardoise et la plaine camarguaise. À l'ouest, les Costières s'étendent jusqu'aux communes de Beauvoisin et Vauvert, et de ce côté le pic Saint-Loup est visible au loin.

¹ <https://fr-academic.com>

³ <https://fr-academic.com>

La nature à la fois rocailleuse et sablonneuse du sous-sol des Costières a favorisé la présence d'une végétation basse, méditerranéenne, de type garrigue. Les collines de Générac sont ombragées par les pins parasol. S'y rencontrent aussi le chêne vert, le chêne kermès, l'amandier, le genêt, le genévrier cade, la ciste, le thym.

Générac bénéficie d'un climat méditerranéen avec des étés très chauds et secs, des hivers doux, douceur qui devient toute relative lorsque le Mistral souffle violemment et plus marquée au contraire par le vent marin⁴

La commune n'est traversée par aucune rivière. Seuls quelques ruisseaux s'échappent des collines ; les plus notables sont le Campagnolle et le Rieu, tous deux affluents du Vistre..

Le développement du village⁵

Le rappel historique qui suit se veut non exhaustif. Ce travail n'a fait que recenser les informations les plus significatives fournies par les publications peu nombreuses concernant le village de Générac, son développement urbain et économique, les événements historiques les plus marquants, notamment la Réforme, et les guerres de religion.

Dès l'origine, le plateau des Costières réunit donc toutes les conditions pour que la vie s'y développe. Néanmoins le petit rappel historique qui va suivre ne débutera qu'au XVIème siècle, à l'époque de la Réforme.

Les événements liés à cette période seront plus longuement développés car a fortement marqué l'histoire du département et celle de notre village, et la famille Lombard Jullian apparaît comme protestante dans les archives, depuis ces temps difficiles.

Ainsi, depuis 1530 l'élite nîmoise se passionne pour les thèses de Luther et Calvin sur la Réforme de l'Eglise que soutiennent les directeurs d'université. Ses idées sont propagées dans les campagnes, petites villes et montage, lourdement affectées par les mauvaises récoltes, la peste et la hausse des prix.

Et dans le Gard comme ailleurs dans le pays, de nombreux français se convertissent à la nouvelle religion à l'instar des Allemands.

Le roi Henri II n'étant pas parvenu à faire échouer le protestantisme par la force, Michel de l'Hospital, ministre de la régente Catherine de Médicis, tente de réconcilier les deux camps.

⁴ <https://fr-academic.com> (mai 2022)

⁵ <https://fr-academic.com>. Nemausensis.com (mai 2022)

Mais en 1562, le duc de Guise, chef des catholiques, organise le massacre de Wassy en Champagne. Ce massacre conduit à la guerre civile.

Dans notre région, les protestants sont particulièrement pourchassés. Mais cela n'empêche pas la nouvelle religion de se répandre dans tout le Gard. Dans la petite ville de Saint-Jean du Gard, connue pour ses « assemblées du Désert » toute la population se convertit.

À cette époque, Générac devient en majorité calviniste. L'église et le presbytère sont entièrement démolis. Les réformés gardent le cimetière, et en interdisent l'accès aux autres croyants, les empêchent de pratiquer librement leur religion. Sur les ruines de l'église ils établissent leur temple. Pendant 30 ans (jusqu'en 1596) aucun prêtre n'exercera à Générac.

La paix revient enfin quand Henri IV, qui vient de se convertir au catholicisme, signe l'édit de Nantes en 1598. Mais en 1610, il est assassiné. Les seigneurs protestants armés s'opposent au nouveau roi, Louis XIII et à son ministre Richelieu.

En Languedoc, le duc de Rohan organise des expéditions contre les papistes. En 1628, il charge un de ses soldats, le capitaine Huguet, de s'installer à Générac. La troupe occupe le château. La paix d'Alais (Alès), signée à Lédignan en 1629, ramène à nouveau le calme. La garnison du capitaine Huguet quitte le village. Les protestants perdent leurs droits de conserver des places fortes, beaucoup de leurs châteaux sont détruits.

En 1648, le parlement de Toulouse rend aux généracois l'emplacement de leur ancienne église pour être reconstruite.

En 1680, le roi Louis XIV s'en prend aux calvinistes avec violence. Et en 1685, il prononce la révocation de l'édit de Nantes. Désormais la religion protestante est interdite. Les pasteurs et leurs fidèles sont pourchassés. Ceux qui n'acceptent pas d'abjurer sont cruellement punis. Les femmes sont emprisonnées à Aigues-Mortes dans la tour de Constance ; certaines même sont suppliciées.

A Générac même de nombreuses personnes sont arrêtées pour le simple motif parfois incertain, d'avoir assisté à une assemblée de la Religion Prétendue Réformée. Ainsi l'assemblée de Combemigère qui s'était tenue sur son terroir en décembre 1687 s'était-elle traduite par une pendaison et de nombreuses condamnations aux galères. D'après les recherches de Philippe Ritter sur « Les Galériens protestants de Générac et environs, des XVII et XVIIIe siècles », une première chiourme serait arrivée à Marseille le 21 février 1688.

De nombreux protestants fuient donc à l'étranger (Suisse, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre) ou se réfugient dans les Cévennes, mais les plus nombreux, restés sur place, sont persécutés et les protestants abjurent en masse.

En 1677 Générac comptait 300 réformés et 200 catholiques. En 1694 on dénombrait 450 communiants.

Un village marqué par La Réforme et les guerres de religion

Cependant certains protestants refusent d'abjurer et restent fidèles à leur foi, en cachette, dans les assemblées du « désert ». Louis XIV frappe encore plus durement, en punissant atrocement les réfractaires.

Alors éclate une révolte qui va durer deux ans. C'est la guerre des camisards. Poussés à bout, les rebelles s'en prennent à ceux qui les dénoncent. Philippe Ritter évoque une 2ème chiourme, arrivée à Marseille le 20 juin 1703. On ne connaît pas la raison précise de l'arrestation des forçats, si ce n'est qu'ils étaient coreligionnaires. Ils incendient des églises, dont celle de Générac, des villages, n'épargnant pas la population. Ainsi à Générac les camisards s'emparent de 2 habitants catholiques ; le premier est immédiatement tué. Le second, nommé « Tempier », avoue sa religion et meurt roué de coups. C'est en février 1704 que les camisards prirent le village de Générac, pillèrent les maisons des "anciens catholiques" , autant d'évènement qui sont relatés par Auguste Bosc dans La guerre des Cévennes tome III page 130). Pendant deux ans, les camisards tiennent tête aux troupes royales . Louis XIV ordonne alors le « brûlement des Cévennes ». Dans le Nord du de nombreux villages soupçonnés d'avoir aidé les révoltés, sont incendiés. L'un des deux grands chefs Camisards, Pierre Laporte, est tué et l'autre, Jean Cavalier, se rend.

La guerre prend fin mais les misères des protestants ne s'arrêtent pas pour autant. Une lettre de cachet de Louis XIV de 1745, envoie en prison Marie Chassefière, du village de Générac, mère de trois enfants. Elle y restera 23 ans, de 1745 à 1768.

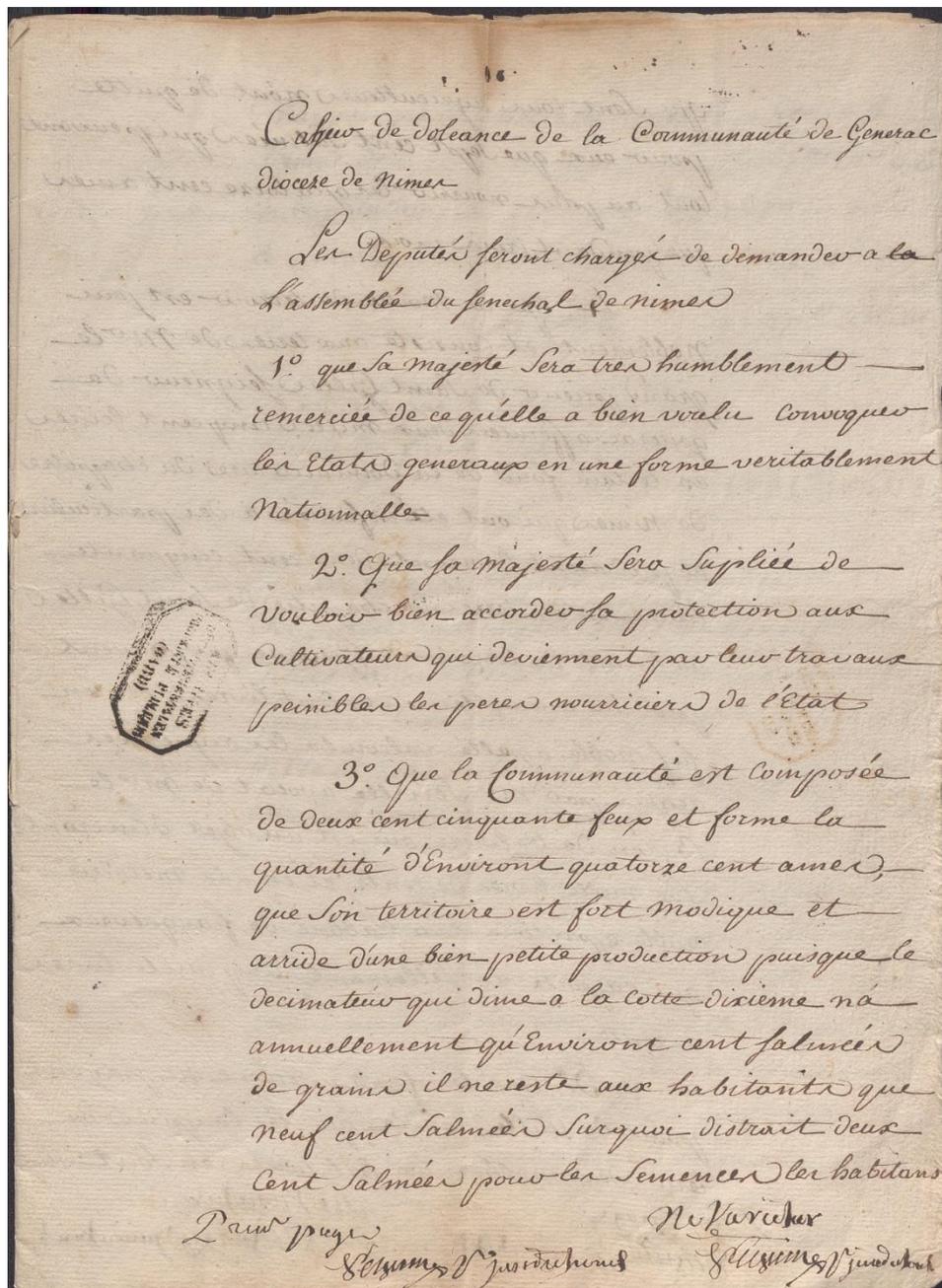
Il faut attendre la Révolution pour que chaque citoyen français ait la liberté de penser et de culte.

En 1789, la communauté de Générac rédige son cahier de doléances. Les demandes concernent alors principalement l'accès à la justice, la soumission à l'impôt et le pacage des troupeaux.

Jusque-là, le château appartenait au grand prieuré de Saint-Gilles mais à la suite de la Révolution, il est attribué en fermage à un nommé Jacques Archinard.

Dès 1791, le bâtiment et ses terres déclarés « biens nationaux » sont partagés en de nombreux lots vendus à des agriculteurs de la commune ou de la région. Ces parcelles sont visibles sur le cadastre. La création du cadastre constitue un apport important de la Révolution,

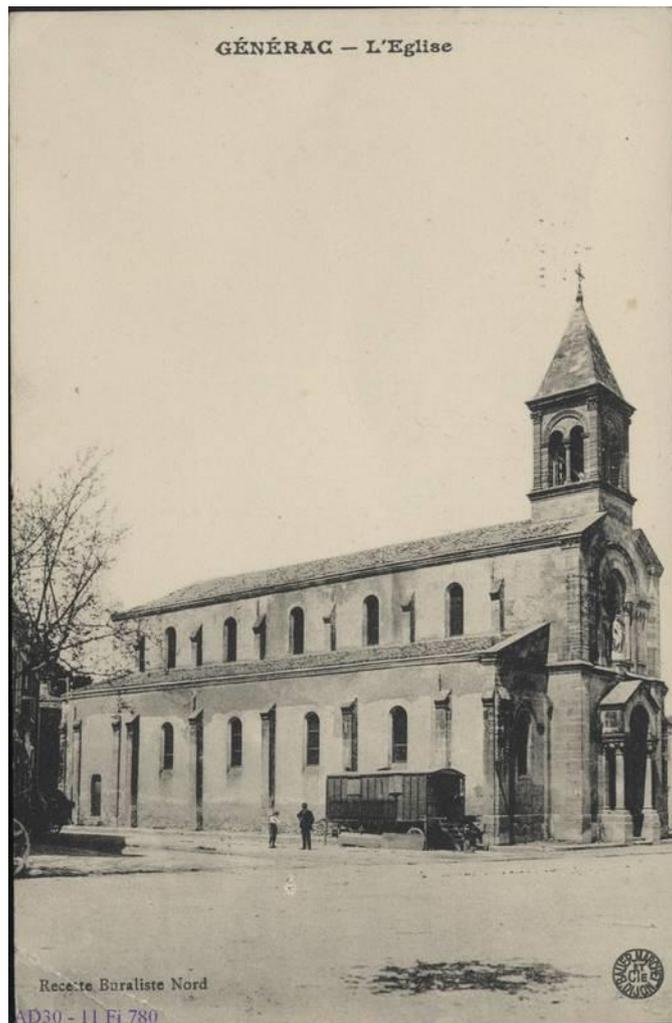
des extraits de celui de Générac en sont donnés dans le corps de ce mémoire ainsi qu'en annexe. La Révolution a également amené la création des mairies qui se charge d'enregistrer les naissances, mariages et décès, ceux de Générac ont été minutieusement compulsés pour retrouver l'arbre généalogique de la famille Lombard Jullian.



Extrait de cahier de doléances de Générac, AD 30, C 1196 14.

Le développement du village au XIXème siècle

La morphologie urbaine du village se dessine dès le Moyen-Age comme en témoigne la présence du château qui a été construit vers 1533, toutefois l'aire urbaine de Générac s'est surtout développé au XIXe siècle, sous l'impulsion de la révolution industrielle et l'extension du vignoble des Costières. À cette époque, le centre du village s'enrichit de maisons vigneronnes, ainsi que d'un hôtel de ville, une église et un temple.



Générac, l'église, [1990] – [1920] AD 30, 11 FI 780



G n rac, le temple, s.d., collection Nemaunensis.com

La gare ferroviaire est construite en 1873, et avec elle est am nag e la longue avenue de la Gare, que l'on bordera tr s vite de platanes comme dans les villages voisins.

La section de Saint-C saire   Aigues-Mortes est mise en service en 1873, c'est une ligne   voie unique elle l'est toujours), la section d'Aigues-Mortes au Grau-du-Roi le 10 juillet 1909.

Les gares de la ligne en 1911 : N mes, Saint-C saire, G n rac, Beauvoisin, Vauvert, Le Cailar, Aimargues, Saint-Laurent-d'Aigouze, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi.

Cette ligne de chemin de fer qui relie G n rac au littoral permet  galement aux agriculteurs de s'approvisionner en engrais et exporter plus ais ment leurs productions et la grande tuilerie b n ficie, d'un quai ferroviaire d di .



Gard de Générac, galerie de cartes postales anciennes CPArma.com

Peu à peu, l'urbanisation gagne le nord de la commune où les lavoirs sont ainsi aménagés.



Générac, les lavoirs, [1900] – [1920], AD 30, 11 FI 779

Enfin, les lois scolaires promulguées par Jules Ferry dès 1880 favorisent la construction des écoles communales.



Ecoles de G n rac, AD 30, [1900]-1938, 11 FI 781

Les extensions urbaines les plus r centes datent des derni res d cennies, D s la fin des ann es 1970, de nombreux lotissements sont cr es et durant les ann es 1980, la zone d'activit s de G n rac est am nag e   l'ext rieur de la commune,

Aujourd'hui la tendance est au ralentissement.

Le d veloppement  conomique

L' conomie du village est essentiellement bas e sur la viticulture et arboriculture.

Au XIX me si cle il n'y avait que quelques marchands de vin qui le vendaient directement aux consommateurs : des particuliers, des caf s, des d bits de vin. Les transports  taient effectu s par des charrettes.

A partir de 1900 la vente du vin s'est d velopp e progressivement gr ce aux exp ditions ferroviaires.

En effet, au début du xxe siècle, le chemin de fer permet à l'économie du village de se maintenir pendant un temps. Mais la crise économique et la chute démographique entraînée par la Première Guerre mondiale mettent à mal plusieurs secteurs, dont la viticulture. Tant et si bien que la construction d'une cave coopérative s'est avérée nécessaire. Les viticulteurs généracois en décident la création en 1927, ce qui leur permet d'améliorer la qualité du produit et le vendre plus facilement.



[Cave coopérative de Générac, s.d., caves cooperatives.fr](http://caves.cooperatives.fr)

La croissance de la production a été importante jusqu'en 1980. Mais en 1989 les pays membres de la Communauté économique européenne signent les accords de Dublin afin de stopper la surproduction de vin de consommation courante, en faisant distiller une partie du produit. Les producteurs du Languedoc-Roussillon ont alors décidé d'arracher leurs vignes plutôt que de faire distiller le vin excédentaire. À Générac, des producteurs se sont convertis à la polyculture et ont entrepris de replanter leurs vignes avec des cépages améliorateurs⁶. Ils produisent depuis 1986 un vin d'appellation d'origine contrôlée (d'AOC « Costières de Nîmes »).

⁶ Bulletin d'informations de la mairie de Générac - n°30, février 2006

A côté de l'agriculture, les tuileries ont été une autre source de revenus pour la commune. Plusieurs tuileries furent construites sur la commune de Générac depuis la fin du XVIIIème siècle.

Jusque dans les premières années du XXe siècle, les ouvriers formaient les briques à la main, puis une tuilerie moderne fut construite. Elle fut démolie en 1969, alors qu'elle ne produisait déjà plus depuis des années.

Dans les années 1980 une zone d'activités (ou zone artisanale) a été aménagée sur un espace de 21 hectares au nord du village. Elle accueille aujourd'hui une dizaine d'entreprises qui incluent des secteurs tels que le transport routier de marchandises ou encore la vente de machines agricoles mais de nouvelles entreprises de services tendent à s'y installer.



Cadastre ancien de Générac, tableau d'assemblage, AD 30, 3 PFI 115/1.

LE COUPLE CENTRAL

Pierre Mathieu LOMBARD et Jeanne JULLIAN de GENERAC

Pierre Mathieu est né le 5 décembre 1809 à Générac ⁷. Il est le fils de Jean LOMBARD travailleur (ouvrier) et Jeanne JULLIAN dite Magdeleine.

Pierre Mathieu a eu cinq frères et sœurs dont il est le benjamin : Jean, Pierre, Marguerite, un « autre Jean »⁸. Ils ont tous été déclarés à la mairie de Générac par leur père Jean Lombard qui n'a signé aucun acte de naissance s'étant déclaré illettré à chaque fois. Tous sont nés sous le calendrier républicain sauf Pierre Mathieu depuis Jeanne an II à Jean né an XIII date de l'abolition de ce calendrier.

Fratrie de Pierre Mathieu LOMBARD

***Jeanne** née le 15 pluviôse an II¹ – décédée le 19 mai 1859 à l'âge de 65 ans. Elle a épousé Georges Jean cultivateur à Générac, né le 22 août 1776.

***Jean** né le 16^{ème} nivôse an V de la République - décédé le 22 septembre 1832. Epoux de Jeanne Brès¹ sans doute une cousine, elle porte le même nom de famille que sa mère. Le degré de parenté n'a pas pu être identifié.

***Pierre** né le 17 brumaire an VIII¹ - décédé le 20 septembre 1868 à l'âge de 68 ans. A épousé Jeanne Amphoux. ¹

***Marguerite** née le 30 novembre An XI - décédée le 24 janvier 1810 à l'âge de 6 ans ¹

***Jean** né le 7 thermidor an XIII¹ - décédé le 6 février 1867. Il a épousé une Marie dont on ne connaît pas le nom de famille. Elle est connue grâce aux actes de naissance de ses enfants dans lesquels elle est nommée Marie Lombard.

Il semblerait que Pierre Mathieu n'ait pas fait le service militaire, son nom ne figure pas dans la liste du tirage au sort de 1829, son année de recrutement⁹.

Comme son père, il est cultivateur.

Pierre Mathieu s'est marié avec Marie « Julien » ou « Jullian » écrit aussi « Julian », dite Magdeleine, qui lui a donné 2 enfants : Mathieu et Auguste.

⁷ Archives départementales du Gard, registre d'Etat civil, 5 E 2911, vue 115 sur 236

⁸ Archives départementales du Gard, bureau d'enregistrement de Saint-Gilles, table des décès 1816-1824 26 Q 9/3

⁹ Archives départementales du Gard, 1 R 211.

Marie JULLIAN est née le 12 mars 1808 à Générac¹⁰ de Pierre JULLIAN et Françoise LONDES de Générac. Son père est berger, il a 39 ans lorsqu'elle naît mais Le jour de son mariage il est déjà décédé. Sa mère, âgée de 58 ans, et sans profession, est domiciliée à Générac. Son prénom n'apparaît pas sur l'acte de naissance de Marie, seulement son nom de famille, emplacement laissé blanc par la personne qui a écrit.

Jeanne a eu quatre frères et sœur dont elle est la benjamine, il s'agit de Jacques, Pierre, Antoine et Suzanne¹¹.

Le mariage a eu lieu le 6 décembre 1832 à Générac¹². L'acte de mariage de Pierre Mathieu et Marie nous apprend que les parents de Pierre Mathieu, ainsi que le père de Marie sont déjà morts au moment du mariage. Pierre Mathieu ne connaît rien de ses autres ascendants paternels ni maternels, ni leur lieu de décès ni leur dernier domicile. Seule la mère de Marie est présente et doit donner son accord. Pierre Mathieu n'a pas eu besoin de consentement pour se marier. On ne sait pas s'il a hérité de biens de son père, le nom de Jean Lombard n'a pas été repéré dans la table des décès correspondante¹³.

Aucun des partis ne sait signer. D'autres actes indiquent par ailleurs que les parents décédés ne savaient pas signer non plus. Ainsi Pierre Jullian n'avait pas signé l'acte de naissance de sa fille, Jean et Jeanne Lombard n'avaient pas su signer le jour de leur mariage.

Marie porte le même nom de famille que sa belle -mère, il est possible qu'elles appartiennent à la même famille et que Pierre Mathieu ait épousé une cousine mais le lien n'a pas été établi.

¹⁰ Archives départementales du Gard, registre d'Etat civil de Générac, 5 E 2911.

¹¹ Archives départementales du Gard, bureau d'enregistrement de Saint-Gilles, table des décès 1816-1824 26 Q 9/2.

¹² Archives Départementales du Gard, Générac - registre d'Etat civil NPMD 1829-1833, 5 E 2917.

¹³ Archives départementales du Gard, bureau d'enregistrement de Saint-Gilles, table des décès 1816-1824 26 Q 9/3

Nouveaux
J. Gallet

n° 18
 Lombard
 Mathieu six heures de l'après midi, par Desant Nouveau Aubert
 & Marie-Julien
 maire officier public de l'état civil de la Commune de Générac
 (Canton de saint Gilles, arrondissement de sime), Département
 du Gard, sont comparus pour contracter mariage d'une part,
 le Sieur Lombard Pierre Mathieu, cultivateur, âgé de vingt trois
 ans domicilié à Générac, fils majeur et légitime des parents Jean
 Lombard, Cultivateur, & de Marie-Sainte-Julien tous domiciliés à Générac

3 3 3 3

Acte de mariage de Pierre Mathieu Lombard et Marie JULIEN - registre d'Etat civil Mariages et décès de Générac, 1829-1833, AD 30 5 E 2917.

D'autre part. & Demoiselle Marie JULIEN sans profession
âgée de vingt quatre an fille majeure Et légitime de feu
Pierre JULIEN Et de François BONNE sans profession âgé
de cinquante huit an Domicilié au dit Générac. le dit feu
Eoux agissant comme per sonne majeure Et libre en sa
Volonté par le décès de sa père Et mère, Et nous ayant
affirmé par serment que le lieu de décès Et le dernier domicile
de ses autres ascendants, tant paternel que maternel lui
sont inconnu; laquelle déclaration nous a été certifiée par les
quatre témoin du présent acte qui seront ce après nommés.
Et qui nous ont affirmé par serment que quoi qu'ils
connaissent le futur Eoux ils ignorent le lieu de décès Et
le dernier domicile de ces dits ascendants. Et la dite
future Eoux agissant du consentement de sa mère ici
présente; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux Et dont les publications ont
été faites dans cette commune les Dimanches vingt cinq
novembre & deux Decembre courant mil. aucune opposition
au dit mariage n'ayant été signifiée; faisant droit à
leur requête, après avoir fait lecture aux parties de
pièce sus mentionnée Et en outre 1.º De l'acte de
naissance du futur Duquel il résulte qu'il est né à
Générac le Cinq Decembre mil huit cent neuf à huit heures
Du matin 2.º de l'acte de naissance de la future Duquel
il résulte qu'elle est née à Générac le Dix mars mil huit
cent huit à six heures Du matin 3.º de l'acte de décès
de Jean Lombard qui eut lieu à Générac le quatre Janvier
mil huit cent treize 4.º de l'acte de décès de Jeanne JULIEN
qui eut lieu à Générac le Douze du mois de février mil
huit cent trente un 5.º de l'acte de décès de Pierre
JULIEN qui eut lieu à Générac le trois Decembre mil
huit cent vingt trois 6.º Enfin Du chapitre six
du titre de mariage des devoirs et des devoirs respectifs des
Eoux, avons demandé au futur Et à la future s'ils veulent
se prendre pour mari Et pour femme; chacun deux ayant
répondu séparément Et affirmativement, nous avons déclaré
au nom de la loi que le dit Lombard Pierre Mathieu Et
Marie JULIEN sont unis par le mariage. tout ce qu'il

Acte de mariage de Pierre Mathieu Lombard et Marie JULIEN - registre d'Etat civil Mariages
et décès de Générac, 1829-1833, AD 30 5 E 2917.

ayant eu lieu en présence de sieur Jacques Lombard
 cultivateur âgé de quarante quatre ans, antoin
 Martin Perret instituteur âgé de quarante sept ans
 antoin Bose âgé cultivateur âgé de trente sept
 ans Et André Fourrier courtier âgé de quarante huit
 ans tous domiciliés à Générac. Nous avons sur le
 champ dressé le présent acte dont nous avons donné
 lecture aux dénommés ici présents qui ont signé avec
 nous. Le futur et la future ont dit me le savoir
 de la dite future de ce requin ont dit me le savoir
 quand vint. heures renvoi d'usage
 André Fourrier Bose Lombard
 Aubert

Acte de mariage de Pierre Mathieu Lombard et Marie JULIEN - registre d'Etat civil Mariages
 et décès de Générac, 1829-1833, AD 30 5 E 2917.

Transcription :

« L'an mil huit cent trente deux et le six décembre à
 Six heures de l'après-midi, par devant nous Louis Aubert
 Maire officier de l'Etat civil de la commune de Générac
 Canton de Saint-Gilles, arrondissement de même, département
 Du Gard, sont comparus pour contracter mariage d'une part
 Le sieur Lombard Pierre Mathieu cultivateur, âgé de vingt trois
 Ans, domicilié à Générac, fils majeur et légitime des feus Jean
 Lombard, cultivateur, et de Magdelaine Julian tous domiciliés à Générac
 D'autre part de Demoiselle Marie Julian sans profession
 Agée de vingt quatre ans fille majeure et légitime de feu

*Pierre Julian et de Françoise Londès sans profession âgée
De cinquante huit ans domiciliée au dit Générac, le dit futur
Epoux agissant comme personne majeure et libre en sa
Volonté par le décès de ses père et mère, et nous ayant
Affirmé par serment que le lieu de décès et le dernier domicile
Des ses autres ascendants, tant paternels que maternels lui
Sont inconnus, laquelle déclaration nous a été certifiée par les
Quatre témoins du présent acte qui seront ci après nommés
Et qui nous ont affirmé par serment que quoi qu'ils
Connaissent le futur époux ils ignorent le lieu de décès et
Le dernier domicile de ses dits ascendants et la dite
Future épouse agissant du consentement de sa mère ici
Présente, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
Du mariage projeté entre eux et dont les publications ont
Été faites dans cette commune les dimanches vingt cinq
Novembre et deux décembre courant mai, aucun opposition
Au dit mariage n'ayant été signifiée, faisant droit à
Leur réquisition, après avoir fait lecture aux parties des
Pièces mentionnées et en outre premièrement de l'acte de
Naissance du futur duquel il résulte qu'il est né à
Générac le cinq décembre mil huit cent neuf à huit heures
Du matin, deuxièmement de l'acte de naissance de la future duquel
Il résulte qu'elle est née à Générac le dix mars mil huit
Cent huit à six heures du matin, troisièmement de l'acte de décès
De Jean Lombard, qui eut lieu à Générac le quatre janvier
Mil huit cent treize, quatrièmement de l'acte de décès de Jeanne Julian
Qui eut lieu à Générac le douze du mois de février mil
Huit cent trente un, cinquièmement de l'acte de décès de Pierre
Julian qui eut lieu à Générac le trois décembre mil
Huit cent trente trois, sixièmement enfin du chapitre six*

*Du titre de mariage sur les droits et les devoirs respectifs des
Epoux, avons demandé au futur et à la future s'ils veulent
Se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant
Répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré
Au nom de la loi que le dit Lombard Pierre Mathieu et
Marie Julian sont unis par le mariage, tout ce que dessus
Ayant eu lieu en présence des sieurs Jacques Londès
Cultivateur âgé de quarante quatre ans, Antoine
Martin Bevet, instituteur âgé de quarante sept ans
Antoine Bosc(...)cultivateur âgé de trente sept
Ans et André Fournier courtier âgé de quarante huit
Ans tous domiciliés à Gènérac. Nous avons sur
Champs dressé le présent acte dont nous avons donné
Lecture aux dénommés ici présents qui ont signé avec
nous. Le futur et la future ainsi que la mère
De la dite future de ce requis ont dit ne le savoir (...) »*

Un contrat de mariage a été reçu le 14 novembre 1832 par maître Floret, notaire à Gènérac¹⁴. Françoise Londès, bien que veuve, a pu constituer pour sa fille une petite dot « d'une somme de 160 francs pour la valeur de 6 draps de lit en toile, 6 nappes, 6 serviettes, et six essuis mains 5...) et une croix en or ».

Ce document nous apprend que le mariage a eu lieu sous le régime dotal, régime matrimonial selon lequel le mari à l'usufruit des biens constituant la dot de sa femme. Ce contrat a été signé par « Janne Lombarde », peut-être la sœur du futur époux, ainsi que par la future épouse et Françoise Lahondès. Il est notable qu'ici le patronyme « Lombard » a été féminisé en « Lombarde ».

Rien n'est dit concernant Pierre Mathieu mais les archives hypothécaires et les documents cadastraux donnent des informations concernant ses propriétés.

¹⁴ Archives départementales du Gard, 2 E 27/48 (présenté en annexe).

CASE N° 206 *Lombard Mathieu, ep. de Julian, ugr,*

316	27	26 mars 1881	acq ⁿ	500 "
420	13	7 juil 1881	vente	700 "
448	11	9 oct 1883	acq ⁿ	400 "
814	137	7 janv 1888	id	1000 "
576	49	4 fév 1868	?	1300 "
729	18	8 avr 1888	?	900 "
742	51	8 juil 1872	?	100 "
364	119	1 mai 1871	Leur	600 "

Relevé de formalité de Pierre Mathieu Lombard, AD 30, 41 Q 5 111

Le relevé de formalités de Pierre Mathieu montre bien qu'il était propriétaire de plusieurs biens. Il serait intéressant de consulter les transcriptions correspondantes. Je n'ai pas eu le temps d'effectuer cette partie de la recherche.

En revanche, quelques informations ont pu être relevées dans les archives cadastrales à titre d'exemple.

LIGNES	INDICATION				CLASSE	REVENU		CASES DE LA MATRICE dont sont tirées et ou sont portées les propriétés acquises ou vendues		ANNÉE de LA MUTATION		NOMBRE D'OUVERTURES imposables Autres catégories
	de la SECTION	du N° du plan	DU LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc	de la NATURE de la propriété		par PROPRIÉTÉ	TOTAL	Tiré de	Porté à	Entrée	Sortie	
	fr.	c.	fr.	c.								

(CASE 206)

(CASE 500)

M. *Lombard Mathieu pour Julian & Julian*
M. *Lombard Mathieu pour Julian & Julian (substⁿ 1881)*
M.
M.
M.

1	11	2	Leu de Boail	Boail	4	112.50	112.50	560		1882		1	6
2	11	2	Boail	Boail	1	60	30	360		1883		1	6
3	11	2						360	535			1	7
4	11	2						315		1905		1	7
5								322					102

Archives départementales du Gard, Extrait de la matrice cadastrale du cadastre ancien de Générac, 3 P 1258

Dans cet extrait de matrice le premier compte est celui de Pierre Mathieu. On peut voir qu'en 1885, Pierre Mathieu possédait deux maisons. L'une au « Village » et l'autre au « Jeu de Mail ».

« Lombard Mathieu époux Jullian à Générac

[parcelle] 2 – Jeu de Mail – maison (...) 1882

[parcelle] 182 – Le Village – maison (...)1885 »

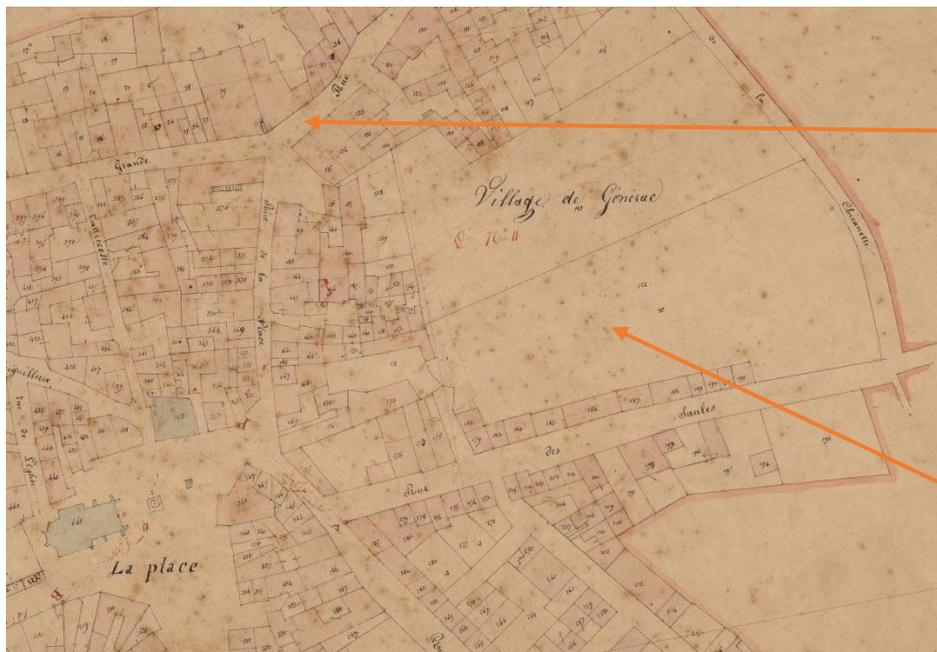
Le compte sera repris par son fils Mathieu qui le complètera avec les parcelles 11 et 12, dans la Grand Rue.



Parcelle n°2, Quartier
Jeu du Mail. Contient la
parcelle n°1 qui
correspond à une
maison comme stipulé
sur la matrice.

Archives départementales du Gard, extrait de la section D4 du cadastre ancien de Générac.

3 P FI 21.



La Grand Rue

La Grand Rue

Parcelle 182, section D3

Archives départementales du Gard, extrait de la section D3 du cadastre ancien de Générac, 3 PFI 20



Parcelles 11 et 12 dans
Le Village

Pierre Mathieu Lombard décède à Salinelles le 22 octobre 1890 à l'âge de 82 ans. En 1881 Il apparaît dans le recensement de Salinelles¹⁵ où il vit chez son fils Mathieu sans doute depuis le décès de sa femme Marie le 18 juin 1878¹⁶, retrouvé à partir de la table des successions et absences. Au moment de son décès en 1890, la table des successions et absences¹⁷, fait mention de deux domiciles, Salinelles et Générac, c'est cette information qui m'a amenée à consulter le recensement de Salinelles et découvrir le dernier lieu de vie de Pierre Mathieu ainsi que le mariage de son fils qui sera évoqué plus loin.

¹⁵ AD30, 6 M 357

¹⁶ AD 30, Etat civil de Générac, 5 E 2946

¹⁷ Archives départementales du Gard, table des successions et absences 1876-1897, 26 Q 10/7

DÉSIGNATION		NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue,			NOMS	PRÉNOMS.	AGE.	PROFESSION	POSITION	OBSERVATIONS.
des QUAR- TIERS, villages ou hameaux.	DES RUES dans les chefs-lieux.	des ma- sons.	des mê- nages.	des indi- vidus.	DE FAMILLE.				DANS LE MÉNAGE.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				211	Castan	Alphonse	4	Néant	filie	
				212	Lombard	Mathieu	70	Prop ^{re}	chef de m.	
				213	Lombard	Mathieu	43	id	fil	
				214	Olivel	Suzanne	42	ménagère	Belle-fille	
				215	Lombard	Elise	17	»	filie	
				216	Lombard	Fernand	3	»	fil	

Recensement de Salinelles 1881, AD 30, 6 M 357

Transcription :

1^{ère} ligne « Lombard – Mathieu – 70 – Prop[riétaire] – chef de ménage »

2^{ème} ligne « Lombard Mathieu – 43 – Id[em] – fils »

3^{ème} ligne « Olivel – Suzanne – 42 – ménagère – belle-fille »

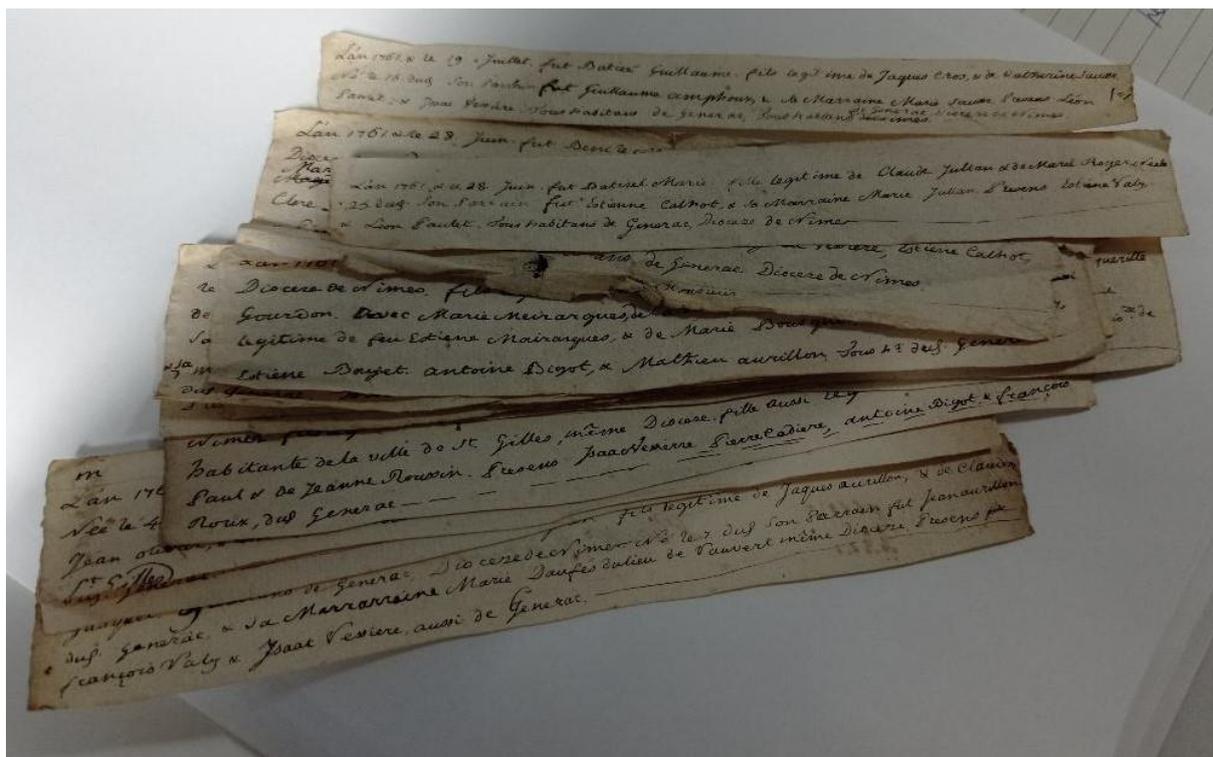
4^{ème} ligne « Lombard – Elise – 17 – fille »

5^{ème} ligne « Lombard- Fernand – 3 – fils »

LES ASCENDANTS HUGUENOTS

A partir de l'Edit de Nantes qui supprime la liberté de culte pour les protestants, beaucoup de Huguenots fuient la France, d'autres abjurent et deviennent catholiques comme en témoignent les actes d'abjuration qui figurent dans les registres catholiques. Néanmoins, pour nombre d'entre eux, la foi protestante reste dans leur cœur et ils continuent à la célébrer en cachette dans « l'Eglise du Désert ». Nombreux sont ceux qui refusent de célébrer leur mariage ou baptiser leur enfant par le curé de la paroisse et préfèrent s'en remettre aux pasteurs du Désert. Ils sont alors inscrits sur des registres sans aucune valeur légale et des extraits sont libellés sur des petits billets comme en témoigne l'acte de baptême de Mathieu LOMBARD cité plus bas. ¹⁸

¹⁸ Cf Site internet du musée du désert : museedudesert.com (mai 2022)



Archives départementales du Gard – Général - Extraits d'actes de baptêmes protestants, 1737-1792 E dépôt 170 / 1

Les ascendants du couple central étant nés durant cette période de trouble il a été difficile de retrouver la trace des évènements de leur vie familiale et religieuse.

Il a été plus facile d'identifier les dates de décès qui sont arrivés après ou à la fin de cette période. En effet, en 1787 Louis XVI signe de l'Edit de Tolérance qui apporte aux Protestants une reconnaissance légale ¹⁹. C'est la fin des registres du Désert et les couples protestants sont alors tenus de déclarer devant le juge ou le curé de la paroisse tous les actes prononcés par les Pasteur (mariage, baptême des enfants, décès du conjoint si c'est le cas), avant l'arrivée rapide de l'Etat Civil en 1792.²⁰

Ainsi, l'acte de naissance de Jean Lombard, né aux alentours de 1759, n'a-t-il pas été retrouvé. En revanche son acte de décès oui. Jean étant décédé en 1813, il a été aisé de retrouver son acte de décès dans les registres d'Etat Civil.

¹⁹ Cf Site internet du musée du désert : museedudesert.com (mai 2022)

²⁰ Stéphane COSSON, cours de DU de Généalogie et Histoire des Familles (2022).

Jean Lombard
N° 2

L'an mil huit cent treize et le quatre Janvier
Du matin, pardevant nous Pierre Charles Bilhau maire
Officier de l'état civil de la Commune de Générac
Département du Gard, Canton de Saint Gilles sont
Comparus les sieurs Jean Aurillion Cultivateur âgé
de quarante cinq ans, et Jacques Aubert Cordonnier
agé de trente trois ans Habitans de Générac
Lesquels nous ont déclaré que Jean Lombard Cultivateur
agé de cinquante quatre ans habitant dudit
Générac, Group de Magdeleine Jullian, est décédé
aujourd'hui à une heure du matin, dans son domicile
et les déclarans ont signé avec nous le présent acte de
Décès, après qu'il leur en a été fait lecture.

Aurillion Aubert
Bilhau

Archives départementales du Gard – Générac – Acte de décès de Jean Lombard, 4 janvier 1813, registre d'Etat Civil 1813-1815, 5 E 2913

Transcription :

« L'an mil huit cent treize et le quatre janvier à onze heures

Du matin pardevant nous Pierre Charles Bilhau maire

Officier de l'état civil de la commune de Générac

Département du Gard, Canton de Saint Gilles sont

Comparus les sieurs Jean Aurillion cultivateur âgé de quarante cinq ans et Jacques Aubert
coordonnier âgé de trente trois ans habitans de Générac

Lesquels nous ont déclaré que Jean Lombard cultivateur

Agé de cinquante quatre ans habitant dudit

Générac, époux de Magdeleine Jullian est décédé

Aujourd'hui à une heure du matin, dans son domicile et les

Déclarans ont signé avec nous le présent acte de

Décès, après qu'il leur en a été fait lecture. »

Joseph et Catherine LOMBARD, les grands-parents de Pierre Mathieu

Le premier ascendant connu de la lignée des Lombards est Joseph Lombard, le grand-père de Pierre Mathieu Lombard, ce qui ne fait pas remonter très haut mais la recherche a été stoppée par une lacune dans les registres protestants. La date de son décès est connue grâce à la déclaration de succession effectuée par ses trois fils Jean, Mathieu et Pierre, qu'il a eu avec sa femme Catherine BRES.

Joseph Lombard doit être né en 1730 d'après son âge de décès : 79 ans le 18 février 1809²¹.

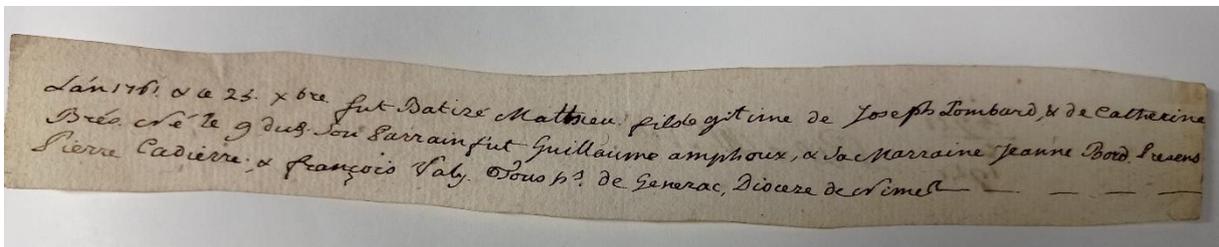
Il a épousé Catherine Brès dont il n'y a pas trace des dates de naissance et de décès.

Joseph et Catherine ont eu trois enfants : Jean, Mathieu et Pierre.

***Jean** présumé né en 1759 – 54 ans au moment de son décès le 4 janvier 1813²²

l'acte de naissance n'a pas été retrouvé. Il est le père de Pierre Mathieu

***Mathieu** est né à la fin de l'année 1761, date pouvant être supposée d'après son extrait de baptême daté 23 décembre 1761, puisque à cette période les nouveaux nés étaient systématiquement baptisés peu après leur naissance.



Archives départementales du Gard – Générac - Extrait d'acte de baptême protestant de Mathieu Lombard, 23 décembre 1761, E dépôt 170 / 1

Transcription :

« L'an 1761 et le 23 décembre fut batisé Matieu fils légitime de Joseph Lombard, et de Catherine Brès,

Né le 9 dudit. Son parrain fut Guillaume Amphou, et sa marraine Jeanne Bord

Présens Pierre Cadierre et François Vally. Tous habitans de Générac, Diocèse de Nîmes »

²¹ Archives départementales du Gard, déclarations de successions du 7 brumaire an XI au 13 septembre 1811, 26 Q 3/14

²² Archives départementales du Gard, Etat civil de Générac, registre des mariages et décès 1813-1815, 5 E 2913

Mathieu est également cultivateur. Il a épousé Marie LONDES avec qui il a eu Marie (an II) et François (an VII).

Marie est née le 1er jour complémentaire de l'an II ²³. Sa naissance a été déclarée par son grand-père Joseph et la sage-femme pendant que son père travaillait à la « métairie de la Fosse de la commune d'Héraclée » (ancien nom de la commune de Saint-Gilles du Gard). Charles LONDES était également présent. On peut penser qu'il s'agit de son grand-père maternel Charles Londès a signé mais pas Joseph Lombard (annexe 2). **Pierre** est né le 28 juin 1783. Il est cordonnier et a épousé Suzanne Combe. Les enfants du couple s'il y en a eu, ne sont pas connus.

Nous avons pris connaissance de la date de décès de Joseph grâce à la table des décès, registre qui nous a également amenés vers sa succession²⁴.

C'est grâce à la table de succession que les fils de Joseph et Jeanne LOMBARD ont pu être identifiés. Nous ne savons pas si le couple a eu des filles car Joseph est décédé ab intestat, le partage n'a eu lieu qu'entre les fils selon la coutume. Les filles devant se contenter d'une dot.

La succession de Joseph Lombard indique laisse penser qu'il était de condition très modeste car n'avait aucun bien immobilier, car comme l'indique sa succession, il ne possède que des biens mobiliers dont l'ensemble d'élève à 100 francs.

²³ Archives départementales du Gard, registres d'Etat civil de la commune de Générac, 5 E 2909.

²⁴ Archives départementales du Gard, table des décès du bureau de Saint-Gilles 1816—1826, 26 Q 9/ 11

Du 8 août 1809 -

sont comparés ceux, Mathieu et Pierre Lombard, le 2^e de
 premier ultérieur, et le 2^e de la dernière de la dernière.
 à Gènes, qui nous ont dit que Joseph Lombard leur-
 père est décédé à Gènes le 18 février 1809, et qu'il n'
 dépend de sa succession à cet égard qu'un seul bien -
 Détails et est une dans l'état ci-joint à cent francs. 100,00
 est proportionnel vingt-cinq centimes -
 de la dernière comparant qu'il ne dépend de la dite succession
 aucun autre bien, meuble ou immeuble dont le droit -
 vient d'un dans l'arrêté de la dernière, attendu que les
 père, avait disposé de tous ses biens en faveur de son
 père, par un acte passé à Gènes le 26. p. 1809 -
 l'acte de la dernière, à l'effet de la charge pour tant pas le

8 août 1809

de la dernière de la dernière, usages et usages, et que
 l'acte de la dernière, qui a été en fait et usages de la dernière dans
 la dernière de la dernière de la dernière et n'ont pas
 l'usage de la dernière.

Arrêté le 8 dit. *Marshall*
 Arrêté le 9 dit. *Marshall*
 Arrêté le 10 dit. *Marshall*
 Arrêté le 11 dit. *Marshall*
 Arrêté le 12 dit. *Marshall*
 Arrêté le dimanche 13 août 1809. *Marshall*

Archives départementales du Gard, déclarations de successions du 7 brumaire an XI au 13 septembre 1811, 26 Q 3/14

Transcription :

« Sont comparus Jean, Mathieu et Pierre Lombard, les deux
Premiers cultivateurs, et le dernier cordonier demeurant
A Générac, qui nous ont dit que Joseph Lombard leur
Père est décédé à Générac le 18 février 1809, et qu'il ne
Dépend de sa succession à eux échue qu'un mobilier détaillé et estimé dans l'état ci-joint à
cent francs (...) dont proportionnel vingt cinq centimes
Déclarant les comparants qu'il na dépend de la dite succession
Aucun autre bien, meuble ni immeuble dans les droits
De succession (...) dans l'arrondissement de ce bureau, attendu que leur
Père avait « disposé » de tous ses biens en leur faveur nous
A dit Sieur Floret notaire à Générac le 26(...)
(...) à Vauvert, à la charge pourtant pour les donataires
De le loger, nourrir et entretenir, et que
L'estimation qui en a été faite est exacte le soumettant dans cas contraire à toutes les peines
de droit et n'ont su signé (...) »

Jean LOMBARD et Jeanne JULLIAN, les parents de Pierre Mathieu

Jean est né aux alentours de 1759, son acte de baptême n'a pas été retrouvé dans les registres protestants correspondants²⁵ ni dans les registres catholiques. Mais dans l'acte de mariage de son fils Pierre Mathieu est précisée la date de son décès ainsi que l'âge qu'il avait alors : 54 ans le 4 janvier 1813²⁶.

Jean a eu au deux frères, on ne sait pas s'il a eu des soeurs :

***Mathieu** né en 1761, cultivateur, a épousé Marie LONDES. Ensemble ils ont eu Marie née en l'an II et Françoise en l'an VII. Marie a été déclarée par son grand-père Joseph. Son père n'a pas pu le faire lui-même car il était entrain de travailler à la métairie de la Fosse de la commune voisine de Saint-Gilles alors appelée Héraclée. Joseph Lombard n'a pas signé

²⁵ Registres protestants de Générac, AD 30, E dépôt 170. Registres catholiques de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et registres protestants de la commune de Générac, 1751-1774, AD 30, GG2. Registres catholiques de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, 1667-1781, AD 30, GG7. Registres catholiques de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, AD 30, 5 E 120/1.

²⁶ AD 30, registre des mariages et décès de Salinelles, 1813-1815, 5 E 2913

l'acte de naissance mais Charles Londès également présent, sans doute le grand-père maternel de Marie, l'a signé.²⁷Cette déclaration de naissance peu commune est intéressante car elle nous laisse apercevoir le quotidien de cette famille paysanne et, presque comme un document ethnographique, la vie de l'époque.

***Pierre**, né en 1783, cordonnier, a épousé Suzanne COMBE²⁸.

Jeanne JULLIAN est née le 11 mai 1764 de Jean JULLIAN, gardien de haras, et de Suzanne ALLIER, elle-même issue de Jean ALLIER et Jeanne AMPHOUX.

Elle est décédée le 3 décembre 1823 d'après l'acte de mariage de son fils Pierre Mathieu.

Jean et Jeanne se sont mariés le 28 juin 1783²⁹.

Rappelons qu'ils ont eu 5 enfants : Jeanne, Jean, Pierre, Marguerite, un « autre Jean) et **Pierre Mathieu**

Le contrat de mariage Jean et Jeanne LOMBARD, passé devant maître Seguin, le 1^{er} juin 1785, devant le notaire royal de Générac et Beauvoisin ³⁰, annonçait un mariage qui serait prononcé en la sainte église catholique après publication des bans, or le mariage a été célébré par un Pasteur comme on pourrait s'y attendre pour une famille protestante. Ce document est présenté en annexe 3.

Ce document apprend que Joseph Lombard était travailler, son père Joseph travailleur journalier ? ce qui témoigne de la situation très modeste de la famille. La mère, Catherine Brès est décédée .

Le père de Jeanne, décédé, était gardien de haras. Sa mère, Françoise Londès, a pu malgré sa situation de veuve a pu lui constituer une petite dot constituée de 300 livres : 139 livres dix sols en la valeur d'un esprit en or (...) et une paire de boucles den argent, six draps de lit, six nappes, six serviettes et six essuie mains et les cent soixante livres dix sols restantes en espèces

Joseph a donné à son fils Jean une maison située quartier de Saint-Gilles excepté 2 pièces , en échange de quoi celui-ci devra le loger dans sa maison, le nourrir, et l'entretenir pendant deux années à compter de la bénédiction du mariage

²⁷ AD 30, registre des naissances de Générac, 1793 an X, 5 E 2909.

²⁸ Bureau de l'enregistrement de Saint-Gilles, registre des tables de succession et absence 1834-1844, AD 30,26 Q 10/3.

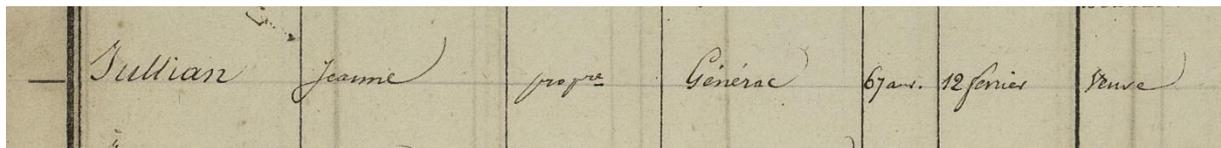
²⁹ AD 30, registre protestant de Générac, 5 E 120/2

³⁰ Archives départementales du Gard, 2 E 27/30

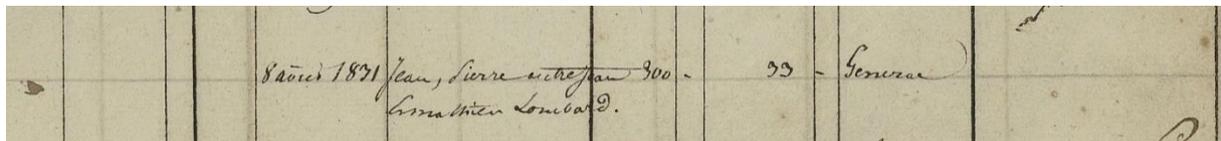
Il lui accorde également la jouissance d'une vigne située au quartier de Comdelouze jusqu'à ce qu'il procède au partage de la succession de Bres leur feuve mère entre les trois frères Pierre Mathieu et Jean.

On peut penser que Joseph Lombard a donné les quelques biens qu'il possédait au ur et à mesure qu'ils se sont mariés afin qu'ils puissent s'établir car, comme vu précédemment, il n'en avait plus au moment de sa succession.

Décès et succession de Jean et Jeanne



Jullian Jeanne propre Gènerac 67 ans. 12 février veuve



8 août 1831 Jean, Pierre autre Jean 300 - 33 - Gènerac
Mathieu Lombard.

Table des successions et absences du bureau de Saint-Gilles, 1825-1833, AD 30,26 Q 10/3

« Jullian - Jeanne - propr[étaire] - Gènerac - 67 ans - 12 février-veuve -

8 août 1831 – Jean, Pierre autre Jean et Mathieu Lombard – 33 – Gènerac »

D'après ce document, Jeanne Lombard, propriétaire à Gènerac, est décédée le 12 février 1831 à l'âge de 67 ans et quelle est veuve.

La déclaration de succession a été faite le 8 août 1831. Ses héritiers sont ses fils Jean, Pierre, autre Jean et Mathieu. La valeur du mobilier est évaluée à 300 francs, le revenu des immeubles à 33.

On constate à nouveau que Jeanne, seule fille vivante alors, n'est pas nommée avec les héritiers. La mère n'ayant pas fait de testament.

Il a été expliqué plus haut que l'acte de décès de Jean n'est connu que grâce à l'acte de mariage de son fils et qu'il n'a pas été trouvé trace de sa succession dans les archives de l'enregistrement.

LES DESCENDANTS ET LA SORTIE DU VILLAGE

Les enfants de Pierre Mathieu Lombard et Marie Jullian

Mathieu Lombard :

Il est né le 25 avril 1836³¹. Comme ses ascendants il travaille la terre mais a eu différents métiers : fermier, métayer, cultivateur, ouvrier exploitant³². Les premiers renseignements le concernant ont été retrouvés grâce aux documents cadastraux présentés que j'ai choisi de présenter précédemment, au sujet de son père Pierre Mathieu. En plus des propriétés de son père, ce document a permis de retrouver quelques renseignements concernant la vie de Mathieu, notamment le nom de sa femme «Olivel « ainsi que sa domiciliation à Générac.

Ces informations m'ont amenée à consulter le recensement de Salinelles³³, et permis de trouver la date de décès de Pierre Mathieu ainsi que l'identité de l'épouse et des enfants de Mathieu. Par la suite, il a été plus facile de continuer la recherche à partir des tables décennales.

Dès les premiers recensements en 1876, Mathieu et sa famille sont recensés à Salinelles où il vit avec sa femme Suzanne et leur fils Alfred Camille. Suzanne étant née à Générac comme lui, la raison de leur domiciliation à Salinelles n'est pas connue, l'hypothèse du travail étant la plus probable.

En 1881, le foyer se compose de Pierre Mathieu, Mathieu, sa femme Suzanne et leurs enfants Fernand et Elise. Alfred Camille n'est plus là, sans doute est-il décédé entre-temps comme cela était le sort de nombreux enfants en bas-âge à cette époque.

Fernand vit avec ses parents jusqu'au recensement de 1896, il a alors 17 ans et il est mentionné comme étant cultivateur, mais en 1901 il n'y est plus car mobilisé en 1898 par l'armée, il s'engage volontairement. Son registre matricule militaire est présenté en annexe.

Plus tard, le 16 novembre 1905, il épousera Emma Jeanne SAUZADE ³⁴.Un contrat de mariage a été signé auprès de Maître LACAS à Générac mais il reste à consulter.

Elise elle, reste chez ses parents, elle y est encore en 1906, elle a alors 41 ans. Il aurait été intéressant de voir la suite mais le temps de la recherche était terminé.

³¹ AD 30, registre d'Etat civil de Générac, 5 E 2918.

³² AD 30, recensements de Salinelles 6 M 357, et Générac 6 M 229

³³ AD 30, 6 M 357

³⁴ AD 30, Etat civil de Générac , registre des mariages, 1883-1906, 5 E 7051.

En 1901 Mathieu sa femme et sa fille sont recensés à Salinelles mais il est inscrit sur les listes électorales de Générac où il est sans doute encore domicilié puisqu'il y est propriétaire.

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT de *Ménest*

CANTON de *St-Gilles*

COMMUNE de **GÉNÉRAC**

LISTE ÉLECTORALE

SECTION de *Ménest*

pour l'année 1900

NOM ET PRÉNOMS	NOM ET ADRESSE	CATEGORISATION	TOMBES		OBSERVATIONS
			JUR	N°	
371	Julien Collin fils	Générac 10 rue 175			
372	Julien Mathieu	St-Gilles 100			
373	Julien Mathieu fils	St-Gilles 100			
374	Julien Joubert	St-Gilles 100			
375	Julien Collin	Générac 100			
376	Julien Collin	Générac 100			
377	Julien Collin	Générac 100			
378	Julien Collin	Générac 100			
379	Julien Collin	Générac 100			
380	Julien Collin	Générac 100			
381	Julien Collin	Générac 100			
382	Julien Collin	Générac 100			
383	Julien Collin	Générac 100			
384	Julien Collin	Générac 100			
385	Julien Collin	Générac 100			
386	Julien Collin	Générac 100			
387	Julien Collin	Générac 100			
388	Julien Collin	Générac 100			
389	Julien Collin	Générac 100			
390	Julien Collin	Générac 100			

AD 30, liste électorale de Générac, 1900, 3 M 270

Auguste LOMBARD, le fils de Pierre Mathieu

Né le 28 juillet 1843 à Générac³⁵ de Pierre Mathieu LOMBARD et Marie JULLIAN

Comme son frère Mathieu parti s'installer à Salinelles, Auguste quitte son village pour aller s'installer à Vauvert, le village de son épouse Anna DUCHE, situé à une dizaine de kilomètres de Générac.

Suzanne dite Anna DUCHE est née le 26 novembre 1846 à Vauvert. Elle est la fille d'Antoine DUCHE et Rose Vincent³⁶.

Le mariage d'Auguste et Suzanne a eu lieu le 24 avril 1875 à Vauvert³⁷. Un contrat de mariage du même jour chez maître DAULET à Vauvert³⁸

Il est à noter que c'est la première fois qu'un des membres de la famille Lombard se marie en dehors de son village. Néanmoins Auguste a respecté son rang social, il ne déroge pas à la

³⁵ AD 30, Etat civil de Générac, 5 E 2920

³⁶ AD du Gard 5 E 6043

³⁷ Archives départementales du Gard, registre civil des mariages de Vauvert, 5 E 6052

³⁸ Archives départementales du Gard, 2 E 82/7080

règle en épousant une fille de la société paysanne traditionnelle dont le père et le grand-père, étaient meuniers, sans doute parmi les derniers avant que les progrès techniques du XIX^{ème} siècle ne développent les premières minoteries et n'entraînent la disparition des meuniers.

C'est également le moment où apparaissent de nouveaux prénoms. Bien que le frère d'Auguste, son aîné de 7 ans, hérite encore du prénom d'origine évangélique, Mathieu comme son père et son oncle.

Au recensement de 1876³⁹, Auguste vit à Vauvert avec sa femme Suzanne, dite sans profession, son enfant unique Alice Rose et ses beaux - parents, Antoine Duché et Rose Vincent. Mais c'est au recensement de Générac qu'ils sont inscrits en 1886, Alice a alors 11 ans, sa mère est modiste. Il serait opportun de consulter les recensements postérieurs pour connaître la suite, ce travail a été pour l'instant interrompu.

Le contrat de mariage d'Auguste et Suzanne a été reçu par maître Daulet le 24 avril 1875⁴⁰ à Vauvert. Ce document nous apprend qu'Auguste est propriétaire comme son père Mathieu ainsi qu'Antoine Duché, le père de Suzanne : on se marie entre personnes de même rang social, entre propriétaires alors que les ascendants n'étaient que journaliers (travailleurs).

Le régime dotal est toujours en vigueur. Suzanne reçoit en avancement d'hoirie un dot s'élevant à 1000 francs, somme beaucoup plus importante que celle de la mère et de la grand-mère de Mathieu : 300 francs pour 12 nappes, 12 serviettes, 12 essuis mains et 12 draps de lit, 200 francs pour un cabinet ou armoire, 200 francs pour un « garniment » de lit, 200 francs de dorures et de bijoux, et 100 Francs de couvertures.

Auguste reçoit en avancement d'hoirie une propriété de vignes située dans la commune de Générac au quartier du chemin d'Uchaud contenant 1500 souches et déclarée à l'enregistrement pour un revenu de 30 francs. Elle comporte également (entre autres) un appartement et des dépendances. Le futur époux en prendra possession et jouissance à la date du mariage.

Ce contrat est rédigé chez le père de la mariée dans la maison sises rue du Marché, il est signé des deux époux et d'une belle signature.

Ce contrat de mariage annonce une célébration civile.

Auguste et Suzanne n'ont eu qu'un seul enfant : Alice Lombard. Le nom des Lombard ne sera pas transmis par Alice mais par ses cousins germains.

Elle est la seule héritière de son père Auguste Lombard

³⁹ AD 30, 6 M 379

⁴⁰ Archives départementales du Gard, 2 E 82/7080



Notoriété

Le dix-neuf cent vingt-six
 le vingt-quatre Mars
 Pardevant M^{re} Paul Papis, notaire à la
 résidence de Lannert (Canton Saumoyne).

Ont comparu :

Monsieur Alfred Sabre, propriétaire, veuf de
 dame Rouvière, demeurant à Lannert
 Et Monsieur Louis Gabarit, propriétaire, époux de
 dame Lacquet, demeurant à Lannert

Esquels ont par les présentes, attesté et certifié,
 pour vérité et notoriété publique à tous ceux qu'il appartiendra
 savoir parfaitement connu :

Monsieur Auguste Lombard, en son vivant
 propriétaire veuf de Madame Suzanne Duché, demeurant
 et domicilié à Lannert -

Et savoir
 que le dit M^{re} Lombard, est décédé en son domicile
 à Lannert le vingt Mars mil neuf cent vingt-six
 qu'après son décès il n'a pas été dressé d'inventaire
 qu'il n'a fait aucune disposition testamentaire ou
 autre vis connue.

Et qu'il a laissé pour seule enfant et unique
 héritière : Madame Alice Rose Lombard directrice de l'
 Ecole Maternelle veuve de Monsieur Louis Simeon Abauzit
 demeurant et domiciliée à Lannert.

La fille, ainsi de son union avec M^{re} Suzanne
 Duché son épouse précédemment.

A l'appui de leurs déclarations en ce qui concerne
 le décès, les comparants ont représenté au notaire, soussigné
 une expédition en due forme de l'acte de décès de Monsieur
 Lombard, inscrit sur les registres des actes de l'état civil
 de la commune de Lannert à la date du dix Mars précédent.

Les présentes et autres
 écrits à la date précitée,
 ont été lus et obtenus,
 et remis en possession par
 moi l'acte 22 de la loi
 du 23 juillet 1912 en ce qui
 concerne les biens des personnes
 ou existants à l'étranger
 et de justifier de leurs
 qualités et héréditaires
 et de se faire remettre
 les valeurs successoriales
 visées au dit article 1.

A F
 C V

Exp: 2 notes -

Les héritiers et ayants
droits à la dite success,
sont tenus d'obtenir,
l'envoi en possession prévu
par l'article 82 de la loi
du 13 juillet 1928 en ce qui
concerne les biens déposés
ou existants à l'étranger
afin de justifier de leurs
qualités héréditaires
et de se faire remettre
les valeurs successorales
visées au dit article j.

A. F.

C. V.

mais laquelle exécution dévolue par lui l'officier de l'
 état civil de la dite commune le vingt-trois mars
 1926 demeurera si revocable après mention d'annulation
 signée par le notaire soussigné,

Fait et passé à Vauvert le 24 mars 1926
 Page notaire soussigné
 Et après lecture faite des comparants, ont signé
 avec le notaire :

Cabanis Vergues
 A. Fabra
 J. L.

sans
 mot nul :
 A. F.
 CV
 P. L.

7.20

Enregistré à Vauvert
 25 MARS 1926
 Reçu : 100 francs 204

J. L.

Acte de notoriété d'Auguste Lombard, AD 30, 2 E 82 7180

Transcription :

« L'an mil neuf cents vingt-six

La vingt-quatre mars

Pardevant maître Paul Pagès notaire à la

Résidence de Vauvert (Gard) soussigné

Ont comparu :

Monsieur Alfred Fabre, propriétaire, veuf de

Dame Rouvière, demeurant à Vauvert

Et Monsieur Louis Cabanis propriétaire époux de dame Vacquier demeurant à Vauvert

Lesquels, ont par les présentes,

Attesté et certifié pour vérité et notoriété publique

A tous ceux qu'il appartiendra

Avoir parfaitement connu :

Monsieur Auguste Lombard en son vivant

Propriétaire, veuf de Madame Suzanne Duché, demeurant

Et domicilié à Vauvert

Et savoir

Que le dit Monsieur Lombard est décédé en son domicile

A Vauvert le neuf mars mil neuf cent vingt six

Qu'après son décès il n'a pas été dressé d'inventaire

Qu'il n'a fait aucune disposition testamentaire ou

Entre vifs connus

Et qu'il a laissé pour seule enfant et unique

héritière :

Madame Alice Rose Lombard Directrice de l'

Ecole maternelle veuve de Monsieur Louis Siméon Abauzit

Demeurant et domiciliée à Vauvert

Sa fille issue de son union avec Madame Suzanne

Duché son épouse prédécédée

A l'appui de leurs déclarations en ce qui concerne

Le décès, les comparants ont représenté au notaire soussigné

Une expédition en due forme de l'acte de décès de Monsieur

Lombard inscrit sur les registres des actes de l'Etat civil

De la commune de Vauvert à la date du dix mars présent

Mois : laquelle expédition délivrée par l'officier de l'

Etat civil de ladite commune le vingt - trois mars présent

Mais demeurera ci annexée après mention d'annexe

Signé par le notaire soussigné

Dont acte,

Fait et passé à Vauvert en l'étude de maître

Pagès notaire soussigné

Et après lecture faite les comparants ont signé

Avec le notaire

Enregistré à vauvert le 25 mars 1926 «

En marge :

« Exp[édition] 2 rôles

Les héritiers et ayant

Droits à la dite succession,

Sont tenus et obtenus,

L'envoi en possession prévu

Par l'article 2 de la loi

Du 13 juillet 1925 en ce qui

Concerne les biens déposés

Ou existants à l'étranger

Afin de justifier de leurs

Qualités héréditaires

Et de se faire remettre

Les valeurs successorales

Visées au dit article »

Les neveux et nièces de Pierre Mathieu

Jeanne LOMBARD et son mari Georges JEAN ont eu au moins 6 enfants :

*Suzanne née en 1818 et décédée à l'âge de 5 ans le 25 décembre 1824

*Jeanne née le 23 avril 1821

*Jean né le 30 mars 1823

*Suzanne née le 25 décembre 1824

*Jean né le 26 mai 1826

*Louis né le 26 janvier 1828

*Pierre le 10 mars 1831

Le premier Jean et sa femme Jeanne BRES ont eu au moins une fille :

* Jeanne, née le 23 mars 1823

Pierre LOMBARD et Jeanne AMPHOUX ont eu deux enfants :

*Jeanne né le 23 mars 1823

*Etienne né le 4 mai 1828.

L'autre Jean et sa femme Marie ont eu au moins 3 enfants :

*Jean qui a épousé Césarine AMPHOUX, peut-être une cousine puisqu'elle porte le même nom de famille que la femme de son oncle Pierre. Le lien n'a pas pu être identifié.

*Françoise née le 28 octobre 1821, déclarée par sa grand-mère Jeanne, elle est décédée un mois plus tard, le 26 novembre suivant. Acte de naissance en annexe.

*Françoise née le 3 mai 1824

Alice Rose LOMBARD

Fille d'Auguste LOMBARD et Anna DUCHE

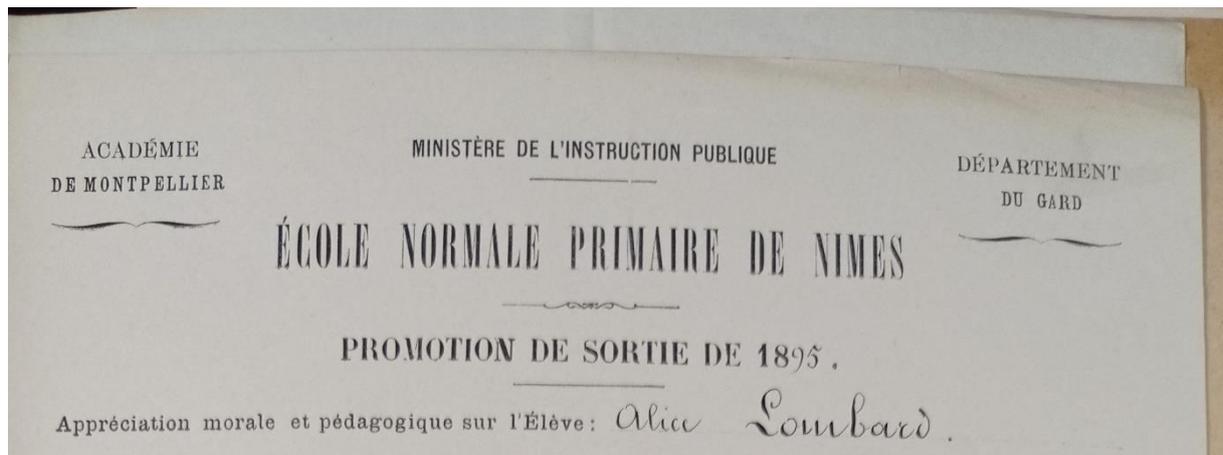
Née le 24 janvier 1876 à Vauvert

Au recensement de 1876⁴¹ (en annexe) Alice Rose a 8 mois. Elle vit à Vauvert dans la maison de 12 dans le centre du village de Vauvert avec ses parents Auguste (30 ans) et Anna Lombard (32 ans) et ses grands-parents maternels Antoine DUCHE et Rose VINCENT. Son père et son grand-père sont cultivateurs. Sa mère et sa grand-mère sont sans profession. Ils sont tous nés à Vauvert.

Mariée à Louis Siméon ABAUZIT née le 27 novembre 1868 à Saint-Quentin-la-Poterie, le 2 septembre 1899 à Vauvert (TD 30)

Employée dans l'éducation nationale

Diplômée de l'école normale en 1895 Alice est institutrice puis directrice de l'école maternelle.



En tête du diplôme d'Alice, AD 30, 1 T 686

Ci- dessus, un extrait du diplôme d'Alice. D'autres pièces choisies de son dossier d'institutrice sont présentées en annexe.

Son mari est également instituteur avant de devenir directeur des écoles.

Enfant unique, Alice est unique héritière de son père Auguste Lombard.

Alice a eu un fils Lucien né au domicile de ses parents sis rue Pasteur. Elle avait alors 25 ans et son mari 32.

⁴¹ AD du Gard, 6 M 379 folio 2

Nous ne savons pas si le couple a eu d'autres enfants.

Lucien ABAUZIT né à Vauvert le 12 février 1901 dans la maison sise rue Pasteur, décédé à Marseille le 29 janvier 1978. Il s'est marié à Suzanne Clément Jeanne LAGOUTTES à Montpellier. Sa fiche matricule militaire, témoin d'une autre époque puisqu'il fait son service militaire après la première guerre mondiale, est présentée en annexe.

Ce document nous apprend que Lucien était inspecteur d'Académie à Draguignan dans le Var, qu'avec cette génération notre famille s'aventure vers d'autres départements.

La carrière professionnelle de Lucien témoigne de l'ascension sociale de sa famille depuis son arrière arrière-grand-père Joseph Lombard qui ne savait pas signer, jusqu'à sa mère Alice devenue institutrice et directrice d'école, et lui-même devenu inspecteur d'Académie.

Il aurait été intéressant d'approfondir les recherches sur le vocabulaire, la typologie et la hiérarchie des métiers agricoles ainsi que sur l'évolution de l'alphabétisation, et la scolarisation depuis l'apprentissage de la signature mais le moment était venu d'arrêter les recherches, ces dernières lignes feront donc office de conclusion.

En outre je dois avouer qu'il me paraissait intrusif de poursuivre des recherches concernant une période plus récente sur une famille de mon village, Alice Rose, dernière descendante de la famille Lombard Jullian, étant vauverdoise par sa mère Suzanne Duché.

Je ne me suis donc renseignée ni sur la fratrie ni sur la descendance de Lucien. Un jour peut-être pourrais-je poursuivre si j'ai l'occasion de faire la connaissance des descendants d'Alice. En revanche je m'aventurerai avec plaisir à remonter jusqu'au grand-père meunier au Moulin des Prêtres, comme un petit clin d'oeil à feu, ma chère grand-mère...

BIBLIOGRAPHIE

Alain AMATO (sous la direction de) : Le Gard dans l'Histoire, Béziers, 2005.

Emile BLIGNY BONDURAND, Cahier de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes pour les états Généraux de 1789, 1908.

Eugène GERMER - DURAND : Dictionnaire Topographique du Gard, 1868.

Etienne GOIFFON : Dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nîmes, 1881.

Emmanuel LE ROY LADURIE : Histoire des paysans français de la peste noire à la Révolution, Paris, 2002

Philippe RITTER : Les Galériens protestants de Générac et environs, au XVII et XVIIIe siècles, Nemaunensis.com

Hector Rivoire : Dictionnaire Historique des Communes du Gard, 1842.

François ROUVIERE : Aliénation des biens nationaux dans le Gard, 1900.

Thierry SABOT : Les signatures de nos ancêtres ou l'apprentissage d'un geste, Saint-Just-la-Pendue, 2012

Thierry SABOT : Les métiers agricoles, hiérarchie et ascension sociale de nos ancêtres paysans du XVIème au XVIIIème siècle, Saint-Just-la-Pendue, 2016

Gaston TOURNIER : « Les Galères de France et les galériens protestants des XVII et XVIIIème siècles », publications du Musée du Désert à Anduze (Gard), 1984.

Bulletin d'informations de la mairie de Générac - n°30, février 2006

SITOGRAPHIE

Archives.gard.fr

Caves coopératives.fr

Academic.com

Muse du désert.com

Nemaunensis.com

SOURCES

Archives départementales du Gard (AD 30)

Archives de l'Ancien Régime, Cahier de doléances de Générac : C 1196/14

Archives religieuses de Générac : registres protestants et catholiques (5 E, GG, E dépôt)

Archives de l'Etat civil de Générac (sous série 5 E)

Archives de l'enregistrement (Q)

Archives cadastrales de Générac (cadastre ancien) P 1258 et 3 PFI

Archives hypothécaires

Archives militaires (1 R)

Archives de l'enseignement (1 T)

Listes électorales (3 M 270)

Recensements de la population, Salinelles et Vauvert (6 M)

Registres notariés : 2 E 27/48 - 2 E 27/30 – 2 E 82 7180

ANNEXES

Contrat de mariage de Pierre Mathieu Lombard et Marie Jullian, AD 30, 2 E 27/48

Mariage, N^o. 633.

Le quatorzième jour du mois de Novembre
l'ordonnance nous étant lue et lue
notaire de résidence à Paris au lieu dit
auprès de la Cour de la Ville de Paris
sont présents Mathieu Lombard
Cultivateur, fils légitime de Jean Lombard
Lombard, aussi cultivateur, et de Jeanne
Magdelaine Jullian, Lameyot.
Et Bonne Peronne Marie Jullian
fille aussi légitime de Jean Jullian
et de Françoise Jouz, tous natifs et
habitans de Genesay, Diocèse de Paris
Les Dites Agilland, Comme Justices
Majores d'icelle Ville de Paris. Indite Jullian
attestée de autorité de la M^{re} en
présent, et de plusieurs autres parents d'icelle
de Lameyot ont promis et juré
de servir de légitime Mariage. Selon
les Loix du Royaume après les publications
requises.
avec dit cultivateur Matricelle de
Paris pour que les Dites parties soient es

Mariel Louise Regine de Saxe,
L'eluant Porteur, (Celle de la
Communauté de Dieu

En faveur de ce mariage non
D'autre, l'acte, l'acte, le mariage d'elles
donne & constitue l'indat a l'acte
Julien la fille de pour l'eluant
Ledit Lombard, son futur gendre
acceptant une somme de cent
de l'acte femme, qu'il s'agit
L'acte de l'acte de l'acte de l'acte
soit, l'acte, l'acte, l'acte, l'acte
l'acte, l'acte, l'acte, l'acte, l'acte
& une fois l'acte, ainsi l'acte
l'acte, a l'acte de l'acte de l'acte
l'acte, de l'acte de l'acte de l'acte
& la fait l'acte de l'acte de l'acte
les l'acte de l'acte de l'acte
au profit de l'acte de l'acte pour
avoir l'acte de l'acte de l'acte
donnée

Fait à Genesve le 20
l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Q

11
6
60
60

Peyron, Marat et pour me
synonyme peirab Brugnot
de meuvant audit. ganiac
Jotmon's signy. les justes onvert
de savoir le fait des Regus
pas nous notaire Beuvant
C'est-tiqui p. 2

Jullian Lombard
Peyron
Janne Lombard
Moret

mes a la Gette Le vingt Sept novembre 1852
p. 6. de cinq franc cinquante
pauvre orphelin. un franc pour la carite
et cinq ante centime pour tabac

Jullian

11
60
60

1566

Mariage

Le premier jour du mois de Juin apres midy
pardevant le no. Royal de Geneve & de Savoie
En presence des Temoins soussignes furent presents
Jean Lombard Traillaire Journalier habitant
au lieu de Geneve fils Legitime de Joseph
Lombard Traillaire & de Jeanne Catherine de
d'une part, Et Bonne fille Jeanne Jullian
fille Legitime de Jean Jullian gardien de
Et de Susanne alliee habitante au même lieu
d'autre part, Lesquelles parties procedant
par le dit Lombard En la presence Et du
Consentement de son dit pere, Et la dite
Jullian aussy En la presence Et du Consentement
de ses dits pere & mere tous juy presents
Et assemblez pour le fait du present acte
les Parties ont promis Et promettent
de se prendre Et Epouser En Legitime
Mariage Laomplic Et faire solemniser En
face de l'Eglise Catholique apostolique Et
Romaine le Ban y realablement public
En la forme ordinaire de la premiere

15168

Requisition que L'une des parties. Luy sera
a l'autre assigne de depair Damages Et
Intent Contre le Refusant, Et pour dot
le dit Julien pour adouber Et Constitue
ladite Jeanne Julien future Epouse de sa fille
acceptante la somme de trois Cent Livres qui
luy estont presentement Et nettement payee
par son, Cent Trente Neuf Livres dix sols
La valeur d'un St. Esprit en or, ou en Clave
Et une paire de oncles en argent, six drag
de lilt, six nape, six ferrettes Et six
Brysmains que le futur Epouse Declare avoir
Recu pour la susdite femme de Cent Trente
Neuf Livres dix Et Renonce a pour ou apour
le contraire, Et les Cent soixante Livres
sols restantes en donner Espere d'argent de
Cour qui a Contre sur Table Et pour les
Lombard futur Epouse verifie Et Retiree
au vue de son No. Et Amours dont il fait
quittance Et Reconnaissance Dotelle de la
susdite femme de trois Cent Livres en
favor de ladite Julien sa fiancee accepte
sur tous ses biens presents Et avenir
pour ses jeus avoir privilege de Dot

18464 Et j'ay même le dit Joseph Lombard père
de son gré en faveur du present mariage de
Donne Et Donne au dit Jean Lombard futur
Eponse son fils acceptant les deux pièces qui
sont au midy Et qui Confronte au midy Jean
Boudoux de la maison qui a au present lieu
quartier du Chemin de St. Gilles a laquelle
portion de maison Donnée il y manque la
Dardaison de la piece haute, Et Est pour
son dit fils En prendre possession Et jouissance
au droit de son dit père, Et outre ce le dit
Lombard père s'oblige de Loger dans la maison
le futur marié le Nourrir Et Entretienir
pendant deux années a dater du jour de la
Benediction du present mariage En travaillant
de l'ours pour son au profit de la maison, Et En
Cas de separation de quelle part quelle soit
Requise le dit Lombard père Consent que son
Lors son dit fils futur Eponse jouisse d'une
pièce de vigne au quartier de la Coudebourg
Contenant deux Cesterées Et d'un ou luyron
Confrontant du Levant au^m Marque Et
Confrontant d'ogot qui Est au chef de la
feu more jusqu'au temps qui procedera

18170

avec pierre Et Mathieu Lombard les frères
 au partage de la succession de la ditte Jean
 Dier Louvo mere deedee a d'intestat de la
 le dit Lombard pour que la partie de man
 cy dessus donnee au futur Epoux Et de
 vallens de deux cents quatre vingt
 Et Capies de vigne dont la jouissance lui
 Cede de vallens de cent Livres, Et pour
 Les actions de ce dessus les parties
 Commes les Concernent ont par passe
 de leur d'ind present Et futur aux
 de Cours presidial sembler Cours
 Royaux de Nio mes Premier fait Et
 agencee dans notre Etude present
 Jacques marquis de puce a mes mesmes
 Belhame de puce Belhame de puce
 par les d'ind de signer ont dit
 Jean Pierre Charles de puce et
 Joseph de puce

Antillon Sausse Antillon
 Antillon viallet Vally David
 Biau de puce

Con. ouvert Le 7 Juin
 1788 de cinq livres cinq sols
 de puce

naissance
de Marie
Lombard

Aujourd'hui premier jour Complémentaire fête de la Vertu, au second de la
Republique française Une et indivisible à dix heures après midi, par devant moy
Jacques Bruard membre du Conseil général de la Commune de Geneva, élu le Vingt trois
decembre de l'an six mil sept cent quatre Vingt deux, Vingt trois, pour dresser les
actes destinés à constater les naissances, mariages, et décès des Citoyens, Est comparue
en la salle publique de la maison Commune le Citoyen Marie Armandeur Juge femme
Veuve de Just Louis Des Chirurgical domicilié dans la municipalité de Geneva
laquelle assisté des Citoyens Joseph Lombard Cultivateur agé de soixante trois
ans, et Citoyen Charles Londe Cultivateur agé de cinquante cinq ans, tous
domiciliés dans la susdite municipalité, Canton de Vaud, District de
Nyon, Département du Gard, a déclaré à moy Jacques Bruard, un habitant
de Citoyen Mathieu Lombard Cultivateur domicilié dans la susdite municipalité
nayant pu lui même en faire la déclaration, Etant à travailler à la matrice
de la fosse de la Commune Theraclie que Citoyenne Marie Londe son épouse
en legitime mariage du dit Mathieu Lombard est agée de trente ans, et accouchée
hier trente fructidor, à dix heures du soir dans sa maison, d'un enfant femelle
que la dite Marie Armandeur Juge femme ma present et auquel elle a
donné les prénoms de Marie Lombard, d'après cette déclaration que les Citoyens
Joseph Lombard grand pere paternel de la nouvelle née, et Charles Londe ont
certifié conforme à la suite, et la Reputacion qui me est faite de luy
d'homme j'ay rédigé en Vertu des pouvoirs qui me sont de légués, le present
acte que le susdit Charles Londe a signé avec moy, et le susdit Joseph
Lombard tenuis à dit en savoir leur en signer, fait en la maison Commune
le susdit jour mois et an C. de Juy Londe

Bruard off. public

Ces Et arrêté le premier jour Complémentaire
fête de la Vertu au second de la République
française Une et indivisible

Armandeur Juge
Lombard

Bruard off. public

numéro 105



Copied. 3 role

Mariage
Lombard - Duché

Le vingt quatre Avril
mil huit cent soixante quinze à Vauvert / gard
Par devant Antoine Jean Philéas
Dault notaire au dit Vauvert, assisté des témoins
ci après nommés avec lui sousignés

ont comparu

Le sieur Auguste Lombard,
propriétaire, domicilié à Générac, fils majeur et
légitime du sieur Mathieu Lombard, propriétaire
aussi, et de dame Marie Jullian

Et le dit sieur Mathieu Lombard
et dame Marie Jullian, son épouse, demeurant
ensemble à Générac

D'une part

Et la D^{lle} Suzanne Anna Duché,
sans profession, domiciliée à Vauvert, fille majeure
et légitime du sieur Antoine Duché propriétaire,
et de dame Rose Vincent

Et le dit sieur Antoine Duché et la dame
Rose Vincent, son épouse, demeurant ensemble
à Vauvert

D'autre part

Lesquels ont arrêté comme suit
les clauses et conventions civiles du mariage projeté
entre le sieur Auguste Lombard fils et la Demoiselle
Suzanne Anna Duché dont la célébration aura lieu

1
gale
D

prochainement dans les formes prescrites par la loi.

Article premier

Les futurs époux déclarent qu'ils veulent et entendent se marier et prochainement sous le régime dotal, à l'exclusion de toute communauté de biens.

Article second

En considération de ce mariage, le sieur Antoine Duché, père, donne entre vifs au mariage d'Anne Duché, sa fille, future, qui accepte, une somme totale de mille francs, consistant savoir :

1^o Trois cents francs en la valeur de douze nappes, douze serviettes, douze assues mains et douze draps de lit c. 300,00

2^o Deux cents francs en la valeur d'un cabinet au armoire c. 200,00

3^o Deux cents francs en la valeur d'un garniment de lit c. 200,00

4^o Deux cents francs en la valeur de bijoux et bijoux à l'usage de la future épouse c. 200,00

5^o Cent francs en la valeur de deux couvertures tricotees c. 100,00

Total égal mille francs c. 1000,00

Tous les objets ci-dessus sont destinés à la future épouse de la future épouse, sa mère et sa sœur.

requis par le seul fait de la célébration civile du présent
mariage qui en tiendra lieu, sans qu'il soit nécessaire
d'un acte ultérieur pour en constater la livraison. En
conséquence il fait d'ores et déjà sa donation sans de la
sur dite somme de mille francs sur tous les biens
présents et à venir.

Il demeure convenu cependant que l'estimation
des objets ci-dessus n'est transportée nullement
la propriété au mari qui sera tenu seulement de rendre
les objets en nature et dans l'état où ils se trouveront dans
tous les cas prévus par la loi.

Article troisième

En considération aussi de mariage,
le Sieur Mathieu Lombard, père, donne et transfère
à son fils Auguste Lombard, son fils,
qui accepte, une propriété en nature de vignes situées
dans la commune de Gévres, au quartier du chemin
d'Obraud, contenant quinze cents cinquante
cinquante sept ares, joignant un fossé, Campié et
Brawe. Elle est déclarée pour l'acquisition d'un terrain de
deux cents francs.

Elle est donnée telle qu'elle se présente
et comporte actuellement, par forme de corps et non par
meuble, avec ses entrées, issues, libertes et facultés appartenant
et dépendantes, avec ses servitudes tant actives que passives.
Le futur époux en prendra possession et jouira sans interruption
à la célébration du mariage.

Le Donateur déclare que cet immeuble qui a
appartenu autrefois à Justus d'ausse part libre de toutes dettes,
charges, rentes et hypothèques.

Article quatrième

Les Donateurs se réservent respectivement le droit
de retour du montant des donations ci-dessus dans le cas de
précès des Donataires et de leur postérité.

Article cinquième

Les futurs époux ont déclaré que pour la

2^e 2016
D

5.
12.50
12.50
20.00
7.51
37.51
6
43.51

Compte à Vauvert le vingt sept avril 1878 folio 109. 20 c. 6. 20 av
 coûté cinq francs donation Duché. Douze francs cinquante centimes
 Lombard Polze francs cinquante centimes, dix francs sept
 francs cinquante centimes
 le quatre mai 1878 folio 119 20 c. 6. 20 av
 a été de supplément cinq francs
 Dix francs cinquante centimes

moment il ne possédait pas d'autres biens.
 Celles sont les conventions des parties
 Avant de clare le dit Daulet a donné lecture aux
 parties 1^o des articles 12 et 13 de la loi du vingt cinq au
 1771 sur l'enregistrement et 2^o les articles 1398 et 1399
 du code civil et leur a délégué le certificat prescrit par ce
 dernier article pour être remis à l'officier de l'état civil
 avant la célébration du mariage.

Don de acte.

Faites passé dans une pièce au rez de cham
 servant de cuisine, dépendant de la maison du père de cha
 dite à Vauvert sur du Marché et éclairée par une fenêtr
 ouvrant sur la dite rue
 En présence de M. M. Jean Gravier, notaire, et Arthur Soria
 expert aussi, tant les deux demeurants à Vauvert.
 Les moins signés avec les parties et le notaire, détenteurs de
 du minute, sans les présents ni les futurs époux qui ont dit
 tout ne savoir signer de requiescunt nullatenus par le dit notaire
 après lecture
 La lecture du présent acte par le dit Daulet
 notaire, la signature par les futurs époux et la dispo
 ne savoir signer faite successivement par les autres parties
 en lieu et la présence réelle et continue de M. Soria

De l'acte
 Anna Suzanne Decahé
 Auguste Lombard
 Anais Bouvelly
 Esther Guigon
 Et M. Soria
 Arthur Soria
 Jean Gravier.

Daulet
 notaire

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DÉPARTEMENT
DU GARD

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DE NIMES

PROMOTION DE SORTIE DE 1895.

Appréciation morale et pédagogique sur l'Élève: Alice Lombard.

- 1° Date et lieu de naissance ... } le 24 janvier 1876
à Pauvert (Gard)
- 2° Conduite } Bonne. Mlle Lombard manque quelquefois de bon sens pratique, et se montre encore très jeune
- 3° Caractère } Bon, affectueux et très loyal - Mlle Lombard a une nature enthousiaste et elle subira facilement l'influence de son entourage
- 4° Aptitude au travail } Élève assez intelligente (pas toujours très studieuse en 1^{re} et en 2^e année). Aime la lecture et par dessus tout la musique
- 5° Aptitude pédagogique } Bien. - Beaucoup d'activité et de bonne humeur en classe. Sait se faire aimer de tous les enfants qui l'approchent. - Enseignera bien le chant. - Réussirait très bien dans une école maternelle
- Observations } Mlle Lombard a de très bonnes intentions et elle peut devenir une bonne institutrice, mais elle a besoin encore d'une direction à la fois ferme et affectueuse. Je regretterais vivement qu'elle fût envoyée seule dans un hameau

Certifié par la Directrice de l'Ecole normale de Nimes.

A Nimes, le 15 juillet 1895.

Y. W. Orange

RETRAITES

Ministère de l'Instruction Publique

Loi du 14 Avril 1924
D. du 2 Septembre 1924
Instruction Ministérielle
(Finances) du 12 Octobre 1924

ÉTAT DES SERVICES

*Donné à M.
10 août 1934
aux 2 A. N. enfants*

*Décret du 12 août 1935
Sp. de Livret n° 12934
13-133-*

*Certification par le
à l'effet le 17 Mai 1935*

de M^{me} *Alausit née Lombard*
(Prénoms) *Alice Rose*
ex-institutrice à *Vauvert*, dépt de *le Gard*
née le *24 janvier 1876*, à *Vauvert*, dépt de *le Gard*
brevétée le *1^{er} juillet 1898*, entrée en fonctions le *24 janvier 1898*
et admise à faire valoir ses droits à la retraite par arrêté du *28 juin 1934*
ayant effet du *1^{er} août 1934*

Date de son mariage : *2 Septembre 1899*
Nom de jeune fille de l'épouse : *Lombard*

Prénoms : *Alice Rose*
sa date de naissance : *24 janvier 1876*

Majorations pour Enfants et Indemnités pour charges de famille

(1) Prénoms <i>Alcien Simon</i> , né le <i>12 février 1901</i>	Donnent droit respectivement et annuellement aux indemnités pour charges de famille ci-contre :
(2) <i>Lucette Omse</i> , née le <i>29 mars 1906</i>	
(3) _____, né le _____	
(4) _____, né le _____	
(5) _____, né le _____	
(6) _____, né le _____	

INDICATION DU DOMICILE ÉLU PAR LE PENSIONNAIRE

DÉPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	COMMUNE
<i>Gard</i>	<i>Nîmes</i>	<i>Vauvert</i>

Dates des Promotions successives

Promu à la 6^e cl., le 1^{er} Janvier 19
— 5^e cl., le 1^{er} Janvier 19 02
— 4^e cl., le 1^{er} Janvier 19 07
— 3^e cl., le 1^{er} Janvier 19 11
— 2^e cl., le 1^{er} Janvier 19 18
— 1^{re} cl., le 1^{er} Janvier 19 21

Directions et Cours Complémentaires

Directrice à 3 classes, le *1^{er} Mai 1909*
* Groupe * échelon, le _____
* Groupe * échelon, le _____
Direct _____ à _____ classes, le _____
* Groupe * échelon, le _____

Registre matricule de Lucien Abauzit, AD 30, 1 R 1109

100 Août 1921

Nom : **Abauzit**
 Prénoms : **Lucien Simon** Surnoms :
 ÉTAT CIVIL
 Né le **12 Janvier 1901** à **Fauvert**, canton
 de **Fauvert**, département de **Gard**, résidant
 à **Fauvert**, canton de **Fauvert**, département
 de **Gard**, profession de **musicien d'académie**
 et de **Misc Note Lombard**, domicilié
 à **Fauvert**, canton de **Fauvert**, département de **Gard**
 Marié à **Domidelle Suzanne** le **22 Sept 1925**

Numéro matricule du recrutement : **1**
 Classe de mobilisation : **1921 - R + NIMES**
 SIGNALEMENT
 Cheveux **Châtain foncé**, Yeux **bleus**
 Front **devenu**, Nez **moyen**
 Visage **ovale**, Renseignements physiologiques
 complémentaires :
 taille : 1 mètre **68** centimètres.
 taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

DECISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° **1** de la liste du canton de **Fauvert**
 Classé dans la **7^e** partie de la liste en 1921 **Service Armé.**
 Sursis art. 21 accordé. Renc. en 1922.
 Sursis art. 21 renouvelé en 1923
 Sursis art. 21 sous motif d'absence d'indication de domicile en 1923
 Sursis art. 21 sous motif d'absence de domicile en 1924
 Sursis art. 21 sous motif d'absence de domicile en 1925

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Incorporé le **11 mai 1926** à compter du **10 Mai**
 arrivé au corps le **11 mai 1926** Soldat de **1^{re} classe** de **1^{er} rang**
 nommé caporal le **16 novembre 1926** - nommé sergent par
 % du Régiment le **23** en date du **16 mai 1927**
 Renvoyé dans ses foyers en attendant son passage au
 Centre Mob. le **19 mai 1928**. Rayé des contrôles le **10/11/28**
 certificat de bonne conduite accordé. Se retire à **Fauvert**
 pour le Centre Mob. Infanterie n° **154** le **11/11/28**
 affecté au Centre Mob. Infanterie n° **154** le **11/11/28**
 affecté au grade de **sergent chef** par % du Régiment n° **34** en date du
16 juillet 1934.
 Passé au Centre de Mobilisation d'Infanterie n° **154** le **15/11/1935**
 affecté à la classe de Mobilisation de **1^{er} rang** de **1^{er} rang**
 (Loi du **21-3-1928** - Article **1915** - Para de **1935**
 et placé dans la position sans affectation
 affecté au Rég. de sapeurs pompiers le **1/12/1939**
 par note d'écrite n° **1158/2** du **13/2-1939**
 du M. le Colonel **Edt** le **rgt de sapeurs pompiers**

CAMPAGNES
 Zone de l'Inferieur
 dans les 70 du gaz est le
 Reçoit du 29-1939
 au 26-12-1939
 9^e Bn de Chasseurs
 CENTRE MOB. INFANTERIE N° 154
 M. Infanterie N° 154
SANS AFFECTATION
 Rgt de sapeurs pompiers
 S. Julien
 S. Julien 14.5.50

Rappel à l'activité le **28.9.39** affecté au **Rgt 1^{er}**
 Rég. Sapeurs P. sans avoir au corps le **2.7.39**
 Rép. des contrôles du corps le **27/10/1939**
 Classé affecté spécial au titre du tableau 2
 pour une durée de 3 mois, renouvelable au
 titre du Ministère de l'Education Nationale
 Inspection d'Académie de Draguignan - Section
 du 1^{er} coll. la Région Mulhouse de Paris n° **113152** 1/EMA
 in **16/10/39**. Date d'effec. dans la subdivision de
Marseille le **2 Janvier 1940**. Considéré comme **omis**
 libéré de fait comme affecté spécial à/c du **25. Juin**
1940 DM **5636/EMA** / AIL en date du **13.10.1942**
 Les services effectués comme affecté spécial du **12**
12 1939 au **25.6.1940** ne sont pas des services
 militaires. Dégage de toutes obligations militaires le
1-6-1949.

LOCALITES SUCCESSIVES BARITEES PAR DATE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. domicil. R. résidence.
3-1926	André (Gard)	André	R
6-1939	André (Gard)	André	R
	Stas Pouchelle	Stas Pouchelle	
	Stas Pouchelle	Stas Pouchelle	
	Stas Pouchelle	Stas Pouchelle	
1-3-1939	Draguignan	Draguignan	R
	Capenne Carnot	Capenne Carnot	
	Villa Mirante	Villa Mirante	
Juillet 1940	Marseille	Marseille	7
10.3.66	M. de D'ocan	M. de D'ocan	5
	M. de D'ocan	M. de D'ocan	5

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE DE LA LIBERATION DU SERVICE MILITAIRE.
la réserve de 1 ^{re} classe active.	la réserve territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Je remplis ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un acompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

FICHE DE MATRICULE - L'ACCOMPTÉ ET LES SERVICES MILITAIRES (UNIFORMES) - N° 1001 bis